

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **114 (1978)**

Heft 12

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

12

Montreux, le 24 mars 1978

éducateur

MFL et bulletin corporatif

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande



Photo Doris Vogt

Sommaire

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

L'économie fribourgeoise 279

ÉDITORIAL

Congrès SPR 1978 266

COMITÉ CENTRAL

Dans le collimateur du GR 267

Commission Education permanente 267

SSPES 268

Séminaire de Chexbres 270

Informations CMOPES 270

VAUD

Le point 271

L'air des zones pilotes 271

Huiles de Daniel Fluck 272

Congrès de printemps 272

Rappel 272

AVMCS 272

CEMEA 272

GENÈVE

Convocation 273

Equipes pédagogiques 273 et 277

Théâtre et enseignants 277

GGEM 277

Réflexion sur l'éducation 278

Ecole active 284

Travaux à l'aiguille 283

Corriger les inégalités 284

NEUCHÂTEL

Convocation et AG 285, 286

Comité central 285

EP/SPN 285

Entrevue 285

Informations 285

Institut neuchâtelois 286

JURA

Création d'un syndicat 289

Concours 290

Partage de la fortune SEB 290

J'ai retenu de mes lectures 290

FRIBOURG

La SPF, connais pas ! Le futur 291

CFDP 292

VALAIS

Délégués à CIRCE III 293

Grille-horaire 293

DIVERS

Télévision éducative 294

Cinéma 294

Service de placements 295

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

1978 : un nouveau Congrès SPR

Tous les quatre ans, la Société pédagogique romande organise son congrès. 1978 est l'une de ces années, le grand rendez-vous romand est fixé au 18 novembre 1978 à Fribourg.

Une telle manifestation favorise naturellement les rencontres fraternelles entre enseignants venus de tous les horizons. C'est l'occasion de revoir des collègues, d'en découvrir d'autres, de consolider aussi l'unité de la SPR par la confrontation amicale d'opinions et d'expériences élaborées et vécues dans des conditions souvent différentes.

Mais c'est surtout l'occasion de prendre connaissance, puis acte, d'un rapport fouillé sur un des thèmes qui préoccupent les enseignants romands. Quelques esprits chagrins n'ont pas manqué de prétendre que les résolutions — qui accompagnent toujours le texte du rapport — n'avaient que rarement trouvé grâce auprès des autorités voire des collègues et que par conséquent elles n'avaient pas dépassé le stade de l'exposé théorique. C'est quelquefois vrai.

En revanche, la majorité des thèmes abordés ces dernières années ont eu un retentissement certain. Il suffit de se souvenir du Congrès de Bienne qui traitait de l'école romande. L'utopie est devenue réalité. Pour d'autres sujets, la réussite est peut-être moins spectaculaire. Cependant, ces rapports, fruits de l'effort consenti par les commissions successives de rédaction, alimentent la réflexion des diverses instances de notre association faitière. Cette réflexion fondamentale est indispensable tant il est vrai qu'on ne peut pas toujours se laisser porter (ou emporter) par les événements ou les problèmes du moment. Le thème du Congrès de Genève (1974) « Ecole, perspectives nouvelles » illustre parfaitement cette tendance.

Pour d'autres thèmes, comme celui de l'« Education permanente des enseignants », La Chaux-de-Fonds, 1970, le cheminement des idées maîtresses contenues dans les résolutions a pris une voie parallèle, les autorités cantonales ayant pris en charge, partiellement au moins, le perfectionnement des enseignants. Le mérite d'avoir posé les principes d'une éducation permanente et de pouvoir le cas échéant réagir contre de trop grandes distorsions dans l'application n'en demeure pas moins.

A Fribourg, on discutera du statut de l'enseignant. A l'heure de la récession générale, de la pléthore dans certains cantons, à l'heure donc d'un certain durcissement des autorités, notamment des autorités locales, un tel texte ne pouvait mieux tomber.

Les prochains numéros de l'« Educateur » vous apporteront davantage de précisions. Retenez d'ores et déjà la date du 18 novembre 1978. Votre participation, votre soutien aux thèses défendues à Fribourg sont indispensables.

F. Bourquin.

DANS LE COLLIMATEUR DU GROUPE DE RÉFLEXION

Quelques mots sur le titre de cette nouvelle rubrique. Depuis quelques années, le GR publie une « chronique », série de billets sur des thèmes divers, d'intérêt romand si possible, et qui ne prétendent jamais à ÉPUISER un sujet, mais le PROPOSENT à la réflexion de nos collègues. L'homogénéité formelle de cette chronique nous interdit souvent d'y glisser des articles liés davantage à l'actualité, à l'événement. D'où notre nouvelle rubrique, dont le titre, en vérité, n'a rien de belliqueux. Si, en effet, le collimateur a parfois quelque chose à voir avec les armes à feu, ce n'est là qu'une des fonctions de cette « partie de lunette qui assure la collimation » ; la collimation étant, comme chacun sait, « l'action d'orienter la vue dans une direction précise ».

M. Rudolf Gnägi, conseiller fédéral

Aujourd'hui, nous avons dans notre collimateur M. R. Gnägi, conseiller fédéral, dont la « Tribune de Genève » du 16 février 1978 utilise certains propos pour la confection d'un titre émoustillant : « Gnägi : pas de travail pour les enseignants opposés au système ». Lorsqu'on sait, comme nous, qu'un enseignant sans travail est un poisson hors de l'eau, on mesure la force de la formule : « Pas de travail ». Qu'elle soit de M. Gnägi lui-même ou d'un journaliste rapportant, l'expression fait froid dans le dos ; elle vous a des résonances de condamnation anticipée (abandonnez toute espérance...) et un relent de totalitarisme... d'ailleurs renforcée par le mot système énoncé à l'état brut, brutalement, sans nuances ajoutées. Qu'est donc la liberté devenue, que nous chantions, avec nos élèves, dans le fameux air « Le Peuple des Bergers » ?

Heureusement, si le titre de l'article est brutal, il est tempéré par le texte qui le suit. Plus bas, en effet, nous lisons : « Les adversaires irréductibles de notre système ne sont pas adaptés à exercer la profession d'enseignant. » Nous voici rassurés, nous qui ne sommes ni des « adversaires irréductibles de notre système », ni encore des « enseignants qui tentent de faire disparaître par la force les structures de notre Etat ». Mais alors, quels enseignants M. Gnägi visait-il en « exhortant » (le Conseil fédéral dixit) son auditoire de maîtres de Bâle-Campagne ? Sans nul doute une poignée d'ultras de droite ou de gauche. Donc pas nous, dormons tranquilles.

En réalité, cet article m'a inquiété, et je suis heureux que le président du Parti socialiste suisse ait réagi avant moi. M. Helmut Hubacher, en effet, a « bombardé de questions » le Conseil fédéral : qu'est-ce donc, a-t-il demandé, que « notre système » ? que faut-il entendre par « adversaires irréductibles » de notre sys-

tème ? qui fixe les limites encore licites « du système » ? Merci, M. Hubacher, d'avoir posé ces questions. Je les fais miennes.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral fait allusion aux valeurs sur lesquelles repo-

sent notre Etat démocratique et notre société, d'inspiration libérale. Pour la définition de « libéral », j'en reste au « Petit Robert » : libéral, favorable aux libertés individuelles dans le domaine politique.

Il est heureux que M. Gnägi ait rappelé, dans ses propos, le droit à la critique, faute de quoi nous eussions douté du libéralisme du conseiller fédéral. Si l'on admet, en effet, que l'enseignant d'aujourd'hui a pour mission, entre autres, de développer l'esprit critique de ses élèves, on le voit mal exercer ce rôle dans une allégeance absolue à un « système », quel qu'il soit.

MM.

Commission « Education permanente »

La commission « Education permanente » de la SPR s'est réunie en session les 3 et 4 mars 1978 à Fribourg. Sous la présidence de notre collègue Alexandre Hof, elle a pris acte de la démission de Jean-Claude Mauroux appelé à d'autres tâches dans le Pays de Vaud. Elle souhaite plein succès à ce collègue, cheville ouvrière de la structuration vaudoise en matière de perfectionnement. En revanche, elle accueille une nouvelle déléguée fribourgeoise en la personne de M^{me} Françoise Rappaz, jardinière d'enfants. Certaines décisions quant au fonctionnement de la commission sont encore prises, notamment l'officialisation d'un bureau chargé de préparer les sessions, bureau composé de quatre membres.

Tour d'horizon

Fribourg : on est à la recherche d'une structure qui soit mieux à même de favoriser la création d'un perfectionnement des enseignants. La collaboration de tous les enthousiastes et des groupements ou associations existantes est requise.

Genève : la commission SPG fonctionne normalement. Elle collabore étroitement avec le secrétaire au perfectionnement chargé de l'organisation des cours officiels. De plus, elle met sur pied une série de conférences en collaboration avec la FAPSE.

Jura : la réorganisation de nos collègues jurassiens en deux sections influence naturellement le devenir des instances se préoccupant de perfectionnement. Au Sud, la nouvelle SEJB créera une commission EP alors qu'au Nord, les statuts du SEJ ayant été récemment acceptés, un organe similaire sera mis sur pied. Education permanente dans la continuité malgré un changement profond de structures. Le rôle de l'actuel Centre de perfectionnement sis à Moutier fait l'objet de discussions.

Neuchâtel : une enquête-évaluation est en cours à propos des programmes de formation continue. Elle permettra de mieux situer les besoins des enseignants. D'autre part la commission ad hoc neuchâteloise a rencontré le recteur et les doyens des facultés de l'Université de Neuchâtel. Ce contact très constructif fait l'objet d'un bref compte rendu dans cette rubrique.

Valais : une nouvelle déléguée valaisanne est annoncée, M^{me} Anne-Marie Coquoz. Un gros travail s'effectue au sein de la commission paritaire DIP-SPVal. On recherche toutefois une meilleure structure interne pour traiter des problèmes de perfectionnement.

Le problème des animateurs

Nul n'ignore que la réussite et l'efficacité d'un cours, qu'il soit de recyclage ou de formation continue, dépend largement de la qualité de l'animateur qui le dirige. Aussi la commission tient à faire le point en la matière. Elle constate notamment qu'une certaine usure du système s'est manifestée dans certains cantons

(formation insuffisante, manque d'ouverture, mauvaise conduite du travail en groupe, refus de collaboration et d'échange, etc.). La commission estime qu'il est indispensable de choisir les animateurs en fonction de leur qualification mais aussi et surtout en fonction de l'enthousiasme qu'ils peuvent manifester. Il convient en outre de ne pas les laisser fonctionner trop longtemps, de les former très complètement tant dans le domaine qu'ils auront à traiter que dans l'art de conduire un groupe d'adultes. Au niveau des enseignants, il serait préférable d'imaginer un système qui leur permette de se recycler sans avoir le souci permanent de la conduite de la classe. On reparle d'année sabbatique.

Liaisons avec le rapport « Perspectives nouvelles »

Malgré une orientation vers des problèmes pratiques et concrets, la commission EP/SPR estime nécessaire de poursuivre la réflexion sur certains problèmes fondamentaux, notamment sur celui des objectifs généraux de l'école. Elle le fera, sans y mettre d'ailleurs une clause d'urgence, en développant à son usage, certains passages du rapport « Ecole, perspectives nouvelles », issu du Congrès de Genève en 1974.

Liaisons avec la commission de la petite enfance

Cette dernière-née des commissions SPR traite, comme son nom l'indique, des problèmes propres à l'école infantine tant en ce qui concerne les principes généraux que le statut des enseignants de ce degré. Elle a demandé à la commission EP un certain nombre de renseignements sur les thèses fondamentales défendues par la SPR en matière de formation de base. Elle demande aussi son appui dans la résolution de certains problèmes locaux d'équivalence de titre ou de formation complémentaire.

Recherche - action

A l'heure actuelle, une nouvelle conception d'introduction des disciplines du plan romand est en discussion entre la CSI et la SPR. Il s'agit du procédé dit de « Recherche - action » qui consiste à faire collaborer étroitement chercheurs et praticiens dans l'introduction d'une nouvelle discipline et notamment dans son évaluation « simultanée ». Cette technique pourrait être appliquée au français et suppose notamment un renouvellement bienvenu de l'approche et des techniques

de recyclage. La commission EP a reçu mandat de s'informer, d'étudier ce problème et de faciliter ainsi l'information des enseignants primaires romands.

Relations avec l'Université

Nos collègues neuchâtelois, conformément aux termes du rapport de La Chaux-de-Fonds (Congrès SPR 1970), tentent de trouver une ouverture à l'Université de Neuchâtel pour favoriser la formation continue voire la formation complémentaire des enseignants qui le souhaiteraient. Dans une première entrevue avec le recteur et les doyens de facultés, ils ont eu l'occasion de faire l'inventaire des problèmes : valeur du certificat délivré aux enseignants ayant suivi l'Ecole normale, équivalence, crédit possible dans un système basé sur les unités capitalisables, dotation horaire minimum de cours à suivre durant une semaine, ouverture de cours à des enseignants groupés, possibilité de réaliser des travaux de recherche en collaboration avec l'Université, etc.

Cette première entrevue a été qualifiée, de part et d'autre, de profitable. Il convient maintenant de poursuivre les négociations notamment avec les services concernés du département de l'Instruction publique. Rappelons à ce sujet que la commission a déjà tenté d'autres démarches dans le même sens (notamment à Genève et Lausanne).

FB.

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b, 1222 VESENAZ/GE. Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245 COLLONGE-BELLERIVE/GE. Tél. (022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges 2, 1006 LAUSANNE.

*DU CÔTÉ DE LA SSPES
(Société suisse des professeurs de l'enseignement supérieur)*

Extrait du procès-verbal de la séance des comités réunis le 1^{er} février 1978 à Olten

Elections

Sur proposition de la commission gymnase-université et du CC, G. Zamboni est élu membre et président de cette commission.

Au nom de la société, le président remercie Max Huldi, le représentant sortant de la SSPES à la KOSLO, des services rendus pendant sept ans. Sur proposition du CC, G. Staub est élu candidat officiel de la SSPES à la KOSLO. L'élection se fera par l'assemblée des délégués de la KOSLO. Dans cinq ans, le représentant de la SSPES assumera la charge de président de la KOSLO.

La loi sur les Hautes Ecoles et la recherche (LHR)

1. SITUATION GÉNÉRALE

1.1. La LHR, arrêtée par les assemblées fédérales le 7 octobre 1977, doit permettre à la Confédération et aux cantons de veiller ensemble à ce qu'à l'avenir nos Hautes Ecoles et la recherche soient pourvues de moyens financiers raisonnables et à ce que le libre accès aux Hautes Ecoles pour tous les titulaires d'un certificat de maturité soit garanti.

La LHR du 28 juin 1968 n'y suffit plus.

1.2. Le peuple doit se prononcer sur cette loi le 28 mai 1978. Les adversaires de la loi donnent les motifs suivants à leur attitude :

a) politique financière (augmentation insupportable des subventions fédérales) ;
b) politique de formation
— le goulet à l'entrée des Hautes Ecoles ne durera pas ;

— la formation universitaire est surévaluée, ainsi on forme trop d'universitaires et trop peu de gens d'autres formations.

c) politique
— restrictions des droits du Souverain (référendum contre les subventions aux Hautes Ecoles) ;

— restriction de la souveraineté des cantons en matière d'université ;

— introduction d'un « droit à la for-

mation universitaire » malgré le rejet de l'article sur la formation (= contournement de la volonté populaire).

1.3. L'objet de la loi et les motifs pour le rejet de celle-ci montrent clairement l'importance de l'enjeu.

Même si personne ne peut dire ce dont demain sera fait, nous pouvons admettre que le libre accès aux Hautes Ecoles est des plus menacé si la Confédération et les cantons ne font pas d'efforts supplémentaires ensemble.

1.4. Un « numerus clausus » même s'il s'appelle « numerus fixus » a au moins deux conséquences graves :

a) scolaire : le gymnase sera limité d'une manière décisive dans une de ses fonctions primordiales (conduire à la maturité nécessaire aux études) et les notes, comme moyen de sélection négative, deviendront encore plus importantes qu'elles ne le sont maintenant ; ceci, pas seulement au moment de la maturité, mais déjà à l'entrée au gymnase, ce qui ne peut pas ne pas influencer la marche des écoles préparatoires ;

b) professionnelle : seront défavorisés, forcés de renoncer au but auquel ils aspiraient, dans le pire des cas dépossédés de leur droit à la formation professionnelle, ceux qui sont déjà défavorisés sur le plan social et de la formation : les jeunes filles (à tous les niveaux et dans tous les domaines) et les plus faibles, ceux qui sortent des écoles spéciales, de ratrapage et des classes pratiques, etc.

2. LA SITUATION A LA SSPES

Au vu de la situation générale, la SSPES ne peut attendre le 28 mai 1978 en se croisant les bras. Elle doit s'engager pour la LHR, non pour des raisons égoïstes de politique de classe, mais pour les écoliers de tous les niveaux, pour tous ceux qui désirent une formation, pour le bien de tous ceux qui vivent dans ce pays.

Tels furent à Lugano les propos tenus ; il s'agit, maintenant de concrétiser nos paroles :

2.1. Le CC est en train de constituer une documentation sur la LHR qui nous permettra de décider et d'agir en connaissance de cause.

2.2. Le comité a décidé de proposer la résolution suivante :

a) La SSPES s'engage pour l'acceptation de la LHR en collaboration avec le SLV, la SPR, d'autres associations et les milieux intéressés.

b) Le CC est autorisé à se joindre à un comité d'action national pour le soutien à la LHR et à participer à ses activités.

c) Les associations cantonales et les sociétés de branche sont autorisées à s'en-

gager pour la LHR, avant tout sur les plans cantonal et local au nom de la SSPES.

2.3. La commission gymnase-université a donné mandat à deux de ses membres de rédiger, en son nom, deux rapports sur la LHR et de les mettre à disposition de la rédaction du GH pour publication. Ces deux rapports paraîtront dans le « Gymnasium Helveticum » 2/78.

2.4. Les CC du SLV et de la SPR sont prêts à nous soutenir avec force dans tout ce que nous entreprendrons pour la LHR.

3. ASSOCIATIONS CANTONALES

NOTA BENE :

1. Les associations cantonales détiennent notre principal pouvoir d'action !

2. Avec le SLV et la SPR nous formons une association qui, comme aucune autre, est représentée dans tout le pays par des membres bien instruits et expérimentés dans le contact avec des personnes insuffisamment informées. — Une chance que l'on doit utiliser !

Ce que peut faire une association cantonale, dépend évidemment très fortement de ses propres possibilités en personnel et autres et de la situation locale.

Ce que, par contre, chaque association cantonale peut faire est :

a) adhésion aux comités d'action locaux et cantonaux ;

b) mise sur pieds d'un groupe de maîtres primaires et secondaires bien informés disponibles prêts à l'action et ayant une légère expérience de la politique et du public relation ;

c) engagement de ce groupe dans les rapports avec la presse, dans les manifestations organisées par des groupements qui soutiennent et/ou rejettent la LHR — aussi bien sur invitation que de sa propre initiative ;

d) organisation de réunions d'information pour ses membres, d'autres cercles d'enseignants, de parents, le public, etc.

4. REMARQUES FINALES

4.1. La LHR est en danger. Nous devons et nous pouvons l'aider à passer !

4.2. Ce que nous faisons ou ne faisons pas, n'est efficace que dans la mesure où nous sommes convaincus de notre action ou de notre non-action et où nous n'essayons pas de nous en persuader nous-mêmes ou les autres par des artifices mais par des explications claires.

Assemblée plénière 1978

En raison d'un autre congrès, l'assemblée plénière ne peut se tenir à Baden aux dates prévues. Le CC propose Fri-

bourg comme solution de rechange. La proposition est acceptée. L'assemblée plénière se tiendra donc à Fribourg les 10 et 11 novembre 1978.

D. Dessemontet présente le thème général. Le titre provisoire en est « La formation continue des enseignants secondaires : privilège et servitudes ». **Bases :** assemblée plénière de Lugano 1977, enquête de la SSPES, GH 78/4. **Buts :** continuer le débat ouvert à Lugano, discuter les thèses du GH, fixer les lignes de force des activités futures de la SSPES dans ce domaine, mais surtout sensibiliser les enseignants, développer en eux le besoin d'une formation continue. **Thèmes :** Politique de la SSPES en matière de formation continue ; Formation de base et formation continue ; Formation continue et réformes gymnasiales ; Collaboration gymnase-université ; Aspects politiques et financiers de la formation continue ; Formation continue et statut de l'enseignant secondaire ; Formation continue individuelle et/ou organisée ; « Auto-gestion » ou « dirigisme » ? **Formes :** préparation dans des assemblées des sociétés affiliées ; exposés introducteurs ; forum des auteurs des articles du GH 78/4 ou d'autres responsables et intéressés.

Le Centre pour la formation continue des enseignants secondaires aura dix ans à la fin de l'année. Pour le CC une raison de plus de parler de ce sujet. F. Egger, directeur de ce centre, assure sa collaboration.

Lors de l'élaboration du programme de l'assemblée plénière, le CC tiendra compte du besoin qu'ont les sociétés affiliées d'organiser leurs propres assemblées et réunions.

Le président propose aux comités A+B réunis d'accorder au CC la compétence de préciser le thème de l'assemblée plénière sur la base de ce qui a été dit. Cette proposition est acceptée sans opposition.

Semaine d'études 1980

Cette semaine d'études aura lieu probablement à St-Gall du 28 septembre au 4 octobre 1980.

Relations avec d'autres organisations

Le CC prendra part à une séance commune des comités de la SSPES, du SLV et de la SPR qui aura lieu à Berne le 22 avril.

Cette séance doit permettre une prise de contacts mutuelle, la définition des buts dans différentes sociétés et des échanges de vue sur la collaboration au sein de la KOSLO.

XVIII^e SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE

Presse, radio TV: quelles vérités ?

CHEXBRES, 26 ET 27 MAI 1978

1. **La presse suisse**, par M. Ernest Bollinger, auteur de l'ouvrage « La presse suisse : structure et diversité ».
2. **L'édition d'un grand quotidien romand**, par M. Marc Lamunière.
3. **Le travail du journaliste : ses sources, ses contingences**, par M. Albert Tille, journaliste à la Radio romande.
4. **Présentation du traitement d'une ou de plusieurs informations par les mass media de Suisse romande**. Discussion en groupes de travail.
5. **Table ronde à ce propos** avec la participation probable de M^{lle} Jasmine Audemars, rédactrice du « Journal de Genève », M^{me} Françoise Michel, rédactrice de « J'achète Mieux », M. Roland Bahy, Télévision Suisse romande, M. Bernard Baumgartner, ATS, M. Jean Clivaz, rédacteur de la « Revue Syndicale Suisse », M. François Gross, rédacteur de la « Liberté », M. J.-P. Masméjean, rédacteur de « Opinions », M. François Masneta, professeur de science politique à l'Université de Lausanne.
6. **La critique de l'information à l'école**, par M. Maurice Cupelin, président du groupe de critique de l'information CO, Genève.
7. **Utilisation de la presse et des medias dans l'enseignement genevois**, par M. René Duboux, enseignant secondaire, Genève.
8. **Presse, radio, TV : quelles vérités**, par M. Jean Cavadini, conseiller communal à Neuchâtel.

Inscriptions

Pour les membres SPR, elles doivent être faites **exclusivement** au moyen du bulletin ci-dessous à retourner au président de la section cantonale jusqu'au **22 avril 1978**, dernier délai.

Les congés pour assister à ce séminaire doivent être demandés selon les modalités cantonales en vigueur.

BULLETIN

Nom : Prénom :

Adresse complète :

N° de tél. :

* Désire qu'une chambre lui soit réservée pour la nuit du 26 au 27 mai

Date : Signature :

* Biffer si besoin

La CMOPE en Argentine pour faire libérer un dirigeant de la profession enseignante

Alfredo Pedro Bravo, secrétaire général de la Confédération des travailleurs de l'enseignement d'Argentine (CTERA) a été arrêté le 8 septembre. Aucune information concernant le lieu où il se trouvait n'a été donnée jusqu'au 20 septembre, date à laquelle le ministre de l'Intérieur a annoncé qu'il était tenu « à la disposition de l'autorité exécutive ». Une campagne a été menée à l'échelon national et à l'échelon mondial, d'abord pour forcer les autorités à retrouver Alfredo Bravo et à sauvegarder sa sécurité physique et juridique, puis pour réclamer sa libération. La CMOPE et ses organisations membres y ont participé de façon particulièrement active.

Pour donner suite à des représentations qui lui avaient été faites antérieurement par télégramme et par lettre, le président de la CMOPE, Wilhelm Ebert a demandé au secrétaire général John M. Thompson de se rendre en Argentine, du 5 au 9 décembre, pour s'employer directement à obtenir la protection et la libération d'Alfredo Bravo. M. Thompson a été reçu par le ministre de l'Intérieur, le général Albano Harguindeguy, il a visité Alfredo Bravo à l'Unidad Penal N° 9 à La Plata, il a eu des entretiens avec les dirigeants de la CTERA et il a rendu visite à la famille de M. Bravo.

A l'heure actuelle, M. Bravo est encore détenu, mais il est sauf et il a bon moral, malgré tout. Il a pu conserver librement avec M. Thompson à la prison où il est incarcéré à La Plata. C'est le ministre de l'intérieur qui avait personnellement arrangé cette entrevue.

Dans ses conversations avec le ministre, M. Thompson a réclaté la libération de M. Bravo vu qu'aucune accusation n'a été formulée contre lui. M. Thompson a souligné qu'à la connaissance de la CMOPE, M. Bravo a toujours travaillé de façon absolument indépendante à la défense des intérêts légitimes de la profession enseignante. Le cas d'Alfredo Bravo est actuellement examiné par les autorités.

Il faut espérer que cette intervention personnelle de la CMOPE accélérera la procédure et conduira à la libération de M. Bravo. L'action de la CMOPE, qui a envoyé un émissaire en Argentine pour s'occuper expressément de cette affaire, a été grandement appréciée par les dirigeants de la CTERA et par les membres de la famille de M. Bravo.

LE POINT

1. **Le Congrès cantonal** se déroulera le 13 mai 1978 à Lausanne (Beaulieu). En cas de vote à bulletin secret, seule la carte de membre SPV 1978 sera valable. N'oubliez donc pas d'acquitter le montant de la cotisation dans les plus brefs délais (membres actifs : Fr. 134.—).

Rappelons d'autre part que le congé nécessaire à la participation au Congrès doit se demander auprès des autorités communales compétentes (commission scolaire) auxquelles le DIPC a adressé un préavis favorable.

2. **Salaires 1978** : le calendrier du versement de votre salaire sur compte est le suivant :

22 mars
21 avril
22 mai
22 juin
21 juillet
22 août
22 septembre
23 octobre
22 novembre
21 décembre

Le CC SPV souhaite obtenir, par l'intermédiaire de la Fédération, une anticipation de quelques jours du versement des salaires (autour du 17 du mois).

3. **Le comité de coordination (CoCo)** est composé de membres des comités d'associations d'enseignants tant primaires que secondaires et professionnels. La présidence est assumée cette année par la SPV. De nombreux problèmes touchant les enseignants de tous ordres y sont examinés.

4. **Le Congrès culturel 1978** aura lieu cet automne (fin septembre ou début octobre) à Château-d'Ex. Une délégation du CC a déjà tenu une séance avec les responsables de cette manifestation. Nous ne laisserons pas passer l'occasion de mieux connaître le Pays-d'Enhaut.

5. **Enseignement de l'histoire biblique** : la section de Lausanne a prié le CC d'élargir à l'ensemble du canton le problème posé à certains enseignants face à cette discipline du programme. Chaque section SPV sera appelée à faire le point et à transmettre au CC le résultat des réflexions pour synthèse.

6. **La commission d'achats** a pu vous offrir une intéressante souscription d'encyclopédies Bordas (cf. « Educateur » N° 8 du 24.2.78). Malgré l'expiration du délai, nous tenterons de satisfaire encore les collègues qui auraient manqué d'envoyer leur commande. Renseignements au secrétariat général, Allinges 2, 1006 Lausanne.

7. **Fédération** : un gros problème est actuellement en consultation auprès de quelque 20 associations groupées sous la présidence de notre collègue Ferdinand Perreaud : la restructuration de la Fédération et la création éventuelle d'un poste de permanent. A suivre.

8. **La commission Weith** est chargée par le Conseil d'Etat de l'étude du statut de l'enseignant vaudois. Le CC a été entendu (et écouté, espérons !), les associations-filles de la SPV (enfantines, prim. sup., etc.) également. Malheureusement, tant le rapport intermédiaire que le rapport lui-même resteront confidentiels. Nous en saurons plus en apprenant la décision finale.

Ces quelques communications vous donnent un petit aperçu des multiples préoccupations de votre comité cantonal. Le secrétaire général et les 7 membres du CC donnent le maximum de leur énergie à satisfaire le plus grand nombre en ayant l'oreille et la langue partout où cela est possible et utile. Merci de votre confiance.

Richard Pasche.

L'air des zones pilotes

Les zones pilotes de Vevey et de Rolle fonctionnent depuis bientôt 5 et 6 ans, respectivement. Le travail qui s'y fait, les structures appliquées, les méthodes d'enseignement pratiquées restent pourtant fort mal connues du corps enseignant vaudois.

Pour répondre au besoin d'information qui se fait sentir, pour « désingulariser » les collègues « réformés », mais aussi parce que cette expérience concerne chacun, une série d'articles paraîtront régulièrement dans cette rubrique.

La zone pilote de Vevey

Nous nous bornerons dans ce premier article à présenter la zone pilote de Vevey globalement. Des articles ultérieurs traiteront de sujets plus particuliers comme l'animation pédagogique, la concertation, l'orientation des élèves, les structures, etc. ... et la zone fut

Automne 1973. Tous les élèves de l'aire de recrutement du Collège de Vevey sont réunis dans plus de 20 classes hétérogènes. Chaque année amenant sa nouvelle volée, ce sont maintenant plus de 2300 élèves qui se répartissent dans 113 classes, de la 5^e à la 8^e. En cours de route, nous avons perdu la 4^e, qui de « réformée » est devenue « rénovée » !

Onze communes autour de Vevey participent à l'expérience. Elles sont représentées dans une commission scolaire intercommunale de zone, qui, avec le Collège directorial, le Conseil de direction, et diverses commissions départementales, assume la direction pédagogique et administrative. A noter que les animateurs des diverses disciplines sont régulièrement consultés par la direction.

Plus de 300 enseignants, primaires et secondaires, sont engagés dans l'expérience. Travailler ensemble, sans tenir compte des diverses formations professionnelles, est déjà l'un des points positifs de la réforme.

Les structures en place peuvent se schématiser comme suit :

Choisissez
votre



CAMPING-BUS **ci**

chez le **SPÉCIALISTE**
de la branche
où vous trouverez
le plus grand choix exposé

Importateur :
BOURGEOIS-CARAVANES
298, route St-Julien, 1258 PERLY
douane (extrême frontière)
Tél. 71 10 95 - Genève

9 ^e dès 78/79	Division gymnasiale 7 options	Classes fixes et homogènes dès 8 ^e	Division moyenne 5 options	Cours d'aptitudes (2 niveaux) pour français, math., all., angl., br. comm.	Division pratique 3 options	Classes fixes et homogènes dès 8 ^e .
8 ^e						
7 ^e	Cours d'aptitudes communs aux 3 divisions pour français, mathématiques, allemand.					
6 ^e	Cours à niveaux en français et en mathématiques. Cours d'aptitudes en allemand. 4 options : sciences appliquées, latin, italien, arts. Autres branches : classes hétérogènes.					
5 ^e	Classes hétérogènes. Cours à niveaux en allemand (2 niveaux).					
	4 ^e rénovée (+ allemand). 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e primaires.					

TABLEAU DES OPTIONS OFFERTES DÈS LA 7^e ANNÉE

Div. gymnasiale	Div. moyenne	Div. pratique
Latin-grec	Anglais-math.-sciences	Commerce
Latin-anglais	Anglais-italien	Arts
Latin-math.-sciences	Anglais-commerce	Sciences-dessin tech.
Anglais-italien	Arts-anglais	+ 0, 1 ou 2 langues
Anglais-math.-sciences	Sciences-dessin tech.	(dès 78/79, 0 ou 1 langue
Anglais-commerce		
Arts-math.-sciences		

Michel Berney.

A LA GALERIE DE LA CÔTE A NYON DU 24 FÉVRIER AU 18 MARS

Huiles de Daniel Fluck

Daniel Fluck est maître de classe supérieure à Gland, où il a commencé sa carrière comme instituteur en 1956.

A travers la sensibilité de l'artiste, c'est toute une région que l'on sent vibrer. Et quelle région ! L'homme a pris racine dans ce coin de terre et nous fait partager ses émotions visuelles. Promenade émouvante à travers le cycle des saisons. Cette lumière particulière à l'endroit, ces ciels extraordinaires, légèrement mauves, presque florentins parfois... ou plombés, lugubres, pesant lourdement leur grisaille sur le lac. Soudain l'été éclate dans quelques toiles où le soleil ruisselle sur les champs de colza, ou égare ses rayons sur les coques blanches de grands voiliers dans

quelque petit port douillet. Plus loin, notations fines et justes de berges vaporeuses...

Ma préférence va à une petite toile toute de douceur modestement intitulée « Neige et Brouillard », reflet d'un instant subtil de brume traversée d'un ou deux arbres dénudés, un peu comme dans une estampe japonaise. Pour finir ce sont des villages sous la neige, avec de grandes fermes qui se serrent les unes contre les autres, dans le silence.

Danièle Gilliard.

Congrès de printemps

Les ordres du jour de l'Assemblée des délégués et du Congrès, le rapport d'activité du comité cantonal, ceux des commissions et délégations de la SPV, divers renseignements s'y rapportant, paraissent habituellement dans un numéro pair de l'« Educateur » (bulletin corporatif). Cette année, pour des raisons de délai d'insertion et de vacances, tous ces documents seront publiés dans un numéro normalement pédagogique, le N° 13 du 31 mars.

Bonne lecture... et n'oubliez pas de garder précieusement votre journal pour le congrès.

Monique S.

Rappel

Postes au concours

Une série de postes seront mis au concours. Nos collègues qui s'y intéressent voudront bien consulter la « Feuille des Avis Officiels » dès et y compris le numéro du mardi 28 février 1978 et jusqu'à la mi-mai 1978. Rappelons que le journal précité est à disposition dans les établissements publics du canton.

Monique S.

AVMCS

L'Association vaudoise des maîtres de classes supérieures a fixé la date de ses assemblées de l'année 1978.

Collègues concernés, prenez votre agenda et notez :

- le 31 mai ;
- le 29 novembre.

M. S.

CEMEA

Les CEMEA organisent une série de stages de formation pour moniteurs de centres de vacances pour enfants. Citons en particulier :

Centres de vacances pour enfants

La Rippe (VD), du 23 mars au 1^{er} avril.

St-George (VD), du 28 mars au 5 avril.

La Côte-aux-Fées (NE), du 2 au 9 avril.

Centre de vacances pour adolescents

La Rippe (VD), du 23 mars au 1^{er} avril.

Centres de vacances pour handicapés mentaux

La Côte-aux-Fées (NE), du 27 mars au 2 avril.

Ils vous prépareront à cette expérience enrichissante qu'est la vie et l'encadrement d'une colonie d'enfants ou d'adolescents.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser directement aux CEMEA, 6, ch. de Pré-Fleuri, 1000 Lausanne 13 (tél. (021) 27 30 01).

Monique S.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mlle Monique Schafroth 13, Praz-Bérard,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

CONVOICATIONS

Assemblée générale

MARDI 11 AVRIL A 20 H. - UNI 1 - SALLE 101

Assemblée annuelle administrative

MERCREDI 24 MAI - SALLE COMMUNALE DE THONEX

Equipes pédagogiques avec enseignant complémentaire

Préambule

Le 4 février 1975 une assemblée générale de la SPG chargeait le comité, à la quasi-unanimité, de défendre le projet « Unité coopérative d'enseignement » présenté par le GGEM. En automne 1976, UCE du Bosson démarrait.

La résolution du 4.2.75 comportait aussi la défense de propositions similaires présentées par d'autres groupes d'enseignants que le GGEM. En automne 1977 les premières équipes pédagogiques avec enseignant complémentaire voyaient le jour.

Vous avez pu lire dans les « Educateur » nos 26, 28, 36, 38/77 et 2, 4, 6/78 des nouvelles de leur fonctionnement.

Ainsi donc, l'élan donné par le congrès SPR « Ecole, perspectives nouvelles » de Thônex 1974 se concrétisait à Genève par la mise en place de deux initiatives venues de la base.

Aujourd'hui les collègues de nos équipes enseignantes vous présentent un premier rapport commun, assorti de revendications tant pour leurs équipes que pour celles qui se créeront cet automne. Car ce mouvement est irréversible et il doit être contrôlé par ses initiateurs, les enseignants et leur association.

Ce document sera discuté en assemblée générale. Le comité sera nanti de propositions précises à défendre devant le Département de l'instruction publique.

Rappelons simplement, pour les collègues qui n'ont pas vécu de près ce combat de la SPG, ce que contient l'expression « Equipes pédagogiques avec enseignant complémentaire ».

A) côté enseignants

L'équipe pédagogique est le résultat d'un libre choix de travail en commun de la part d'enseignants lassés de travailler isolés et désireux d'investir dans un travail d'équipe. Il y a équipe quand il y a **attitude commune devant l'enfant** (cf. ci-dessous), **conceptions pédagogiques suffisamment proches**, échanges sur le pourquoi et le comment des techniques, **chaleur humaine** par la communication des joies et des peines du métier.

B) côté enfants

Les équipes pédagogiques veulent pratiquer une pédagogie de la réussite, de l'autonomisation et de la responsabilisation de l'enfant (pédagogie active où l'enfant est le principal acteur de son développement intellectuel et moral).

Les équipes recherchent des techniques qui permettent un équilibre entre l'enseignement collectif, l'enseignement par groupe et l'enseignement individualisé (décloisonnement des matières, des classes et des enseignants).

Les équipes veulent pratiquer une **pédagogie compensatoire** non pas ponctuelle comme dans le soutien mais **continue** en suivant les enfants durant toute la scolarité infantine et primaire :

— **sans sortir les enfants de la classe, sans forcer les rythmes individuels**, mais en offrant un **appui global** aux enfants en difficulté et en croyant, avec Piaget, que si tous les enfants passent par les mêmes stades de développement, ils ne les passent pas tous au même âge.

C) côté parents

Les équipes veulent faire œuvre commune avec les parents. Elles regrettent la division artificielle des rôles selon laquelle « les parents éduquent, les enseignants enseignent ». Avec Montaigne, elles pensent que le pire maître est celui qui ne se soucie que de faire des têtes bien pleines et non pas des têtes bien faites.

1. Evolution de l'enseignant dans une équipe pédagogique

1.1. L'enseignant par rapport à lui-même

D'une manière générale, l'enseignant apprécie à travers ses relations constantes avec l'enseignant complémentaire les contacts d'adulte à adulte.

Il a enfin la possibilité d'avoir une image de lui-même, de son travail et de son attitude dans la classe. La participation au sein d'une équipe pédagogique sous-entend une entente effective entre enseignants, d'où des contacts enrichissants entre maîtres, une expérience personnelle plus vaste des relations humaines, dans le lieu de travail, avec comme conséquence, un climat affectif propice à la vie de l'école et favorable aux enfants. (Cf. chap. 3 : évolution des enfants.)

Il est à relever que bien des équipes pédagogiques sont déjà conscientes du danger d'un investissement trop lourd et se proposent de faire en sorte de préserver à chacun des membres une vie privée, l'équipe pédagogique ne devant pas devenir synonyme de « sacerdoce ».

D'une manière générale, l'enseignant est plus sécurisé au sein d'une équipe pédagogique : il n'est plus seul dans sa classe, face aux élèves, dans l'école face aux collègues, à l'inspecteur, aux parents. A deux dans une classe, les enseignants ont pu collaborer effectivement. Au surplus, avec un peu de recul, ils ont pu analyser leur travail, leurs attitudes, etc. Par le decloisonnement, l'enseignant peut mieux prendre conscience des programmes généraux de l'enseignement, ce qui lui permet une vision globale des activités scolaires. Pour quelques-uns plus de panique de la « chose à enseigner » à un moment précis du cursus scolaire de l'élève. Les objectifs d'enseignement sont relativisés.

A remarquer que pour certaines équipes pédagogiques l'enseignant a eu quelques difficultés : l'équipe pédagogique a pu désécuriser, créer des soucis : intégration à la vie du groupe, discussion, remise en questions, concession, etc. Ces difficultés momentanées ont été résolues au sein des équipes.

D'une manière générale, l'enseignant

est devenu plus CRÉATEUR. L'équipe pédagogique agit sur lui comme un moteur. La dynamique issue de l'équipe pousse l'enseignant à être actif, à produire du nouveau, à ne plus ressortir les recettes toutes prêtes du passé. L'équipe pédagogique joue ce rôle dynamique non seulement au travers des discussions et collaborations qu'elle provoque, mais aussi par le fait qu'elle parvient à donner aux maîtres du temps disponible pour produire des préparations nouvelles, plus constructives. L'enseignant complémentaire permet à ses collègues de fournir un travail plus « audacieux » avec un groupe d'élèves qui devient plus restreint : l'enseignement devient aussi plus adapté à chaque élève, au profit de l'élève avant tout.

1.2. Evolution de l'enseignant par rapport à l'équipe

Les enseignants ont mis sur pied un travail d'équipe qui s'organise et s'améliore lors de réunions hebdomadaires, bi-hebdomadaires ou mensuelles. Ces rencontres ont pour buts essentiels de :

- préparer le travail ;
- confronter des points de vue pédagogiques ;
- créer du matériel pédagogique ;
- échanger des expériences, des idées, des soucis, des satisfactions, des découvertes.

Le travail en équipe favorise encore :

- une remise en question de notre enseignement ;
- une formation permanente ;
- un partage des objectifs et de l'engagement vis-à-vis des enfants, des parents, de l'institution (UCE) ;
- une critique mutuelle dans un but constructif ;
- la prise en charge (Châtelaine) des responsabilités du maître principal, l'argent du principalat étant versé au fonds scolaire ;
- le décloisonnement des classes au profit des élèves et des enseignants ;
- la prise en charge d'un remplaçant en apportant, par exemple, aide et conseil à ce collègue occasionnel ;
- le passage d'un enseignant chez les autres collègues.

Il est intéressant de relever que certaines équipes pédagogiques ont mis l'accent sur le rôle du complémentaire qui, déchargé d'une classe, peut plus facilement porter l'attention aux objectifs ci-dessus. D'autres équipes pédagogiques n'attribuent aucun statut particulier à l'enseignant complémentaire qui reste à leurs yeux un enseignant comme un autre dans la mesure où la responsabilité et la réussite dépendent de chaque membre de l'équipe.

Quelques difficultés subsistent encore et sont dues principalement à :

- l'éloignement des écoles (campagne) ;
- des conceptions pédagogiques divergentes ;
- une méconnaissance des enseignants entre eux au cas où l'équipe s'est formée pour la circonstance ;
- un travail trop dispersé de l'enseignant complémentaire à cause du nombre trop élevé de classes dont il dépend.

2. Réactions par rapport à l'extérieur

2.1. Par rapport à l'inspection

Plusieurs équipes fonctionnent dans des circonscriptions où l'inspecteur est nouveau et n'ont de ce fait pas pu observer d'évolution particulière dans les relations avec celui-ci.

Dans les autres cas, les équipes signalent :

- qu'il fait confiance à l'équipe ;
- qu'il se soucie du succès de la démarche ;
- qu'il défend les intérêts de l'équipe (sur le plan budgétaire rien cependant n'a pu être obtenu) ;
- qu'il fait connaître à d'autres inspecteurs et à la DEP certaines réalisations de l'équipe et des enfants ;
- qu'il suit attentivement le travail de l'équipe.

On constate à une ou deux reprises :

- une absence de prise de position quant à la démarche pédagogique ;
- des réserves émises concernant l'ordre et la discipline.

2.2. Par rapport aux parents

L'information concernant les équipes avec enseignant complémentaire n'a pas suscité beaucoup de réaction lors des réunions de parents.

Par contre, lorsque l'équipe et les enfants ont présenté quelque chose (exposition, soirée, etc.) la participation des parents a été importante et l'impression très favorable.

A titre d'exemple, voici quelques points relevés par les différentes équipes :

- après ces manifestations, des contacts plus positifs se sont établis avec les parents et ont rendu les réunions de parents par classe très fructueuses ;
- des parents se sont alors intéressés à l'école, à la pédagogie en général et non plus seulement au problème spécifique de leur enfant ;
- des parents ont réagi favorablement à l'ouverture des classes qui leur permettait de se rendre compte des changements ;

- certains parents ont participé activement au travail de l'équipe en animant des ateliers ;
- les parents n'ont pas émis de réserves concernant le passage au cycle d'orientation. Personne n'a pensé que le travail fourni par l'équipe était insuffisant ;
- souvent, une grande satisfaction était exprimée de même que le désir que l'expérience se poursuive ;
- il semble que les parents des élèves des petits degrés aient été les plus intéressés par le travail des équipes ;
- le souhait est exprimé que les parents soient informés dès le printemps pour l'année suivante.

2.3. Par rapport au SMP

Une équipe a établi des réunions mensuelles avec des collaborateurs SMP qui s'occupent de l'école (contacts facilités par le fait que toute l'école fait partie de l'équipe pédagogique).

2.4. Par rapport au quartier

Des contacts intéressants ont été établis avec le quartier par des visites d'entreprises, de magasins et par des activités concernant l'environnement.

2.5. Par rapport à la FAPSE

Des crédits ont été obtenus pour certaines équipes pédagogiques, le travail de l'équipe pédagogique étant suivi par un professeur dans le cadre des cours de la FAPSE (par exemple : deux étudiantes de la FAPSE — cours Munari — font une recherche sur les deux classes de 6^e de Meyrin).

3. Evolution par rapport aux contenus

S'il fallait résumer ce chapitre en un seul mot, ce serait sans hésitation

DÉCLOISONNEMENT.

3.1. Décloisonnement par rapport aux matières enseignées

Préparées par l'ensemble de l'équipe, les disciplines du plan romand font l'objet d'une recherche commune et débouchent tout naturellement sur l'interdisciplinarité.

Par exemple, un thème choisi en environnement est traité de manière concentrique par tous les degrés de l'équipe. On ne se limite pas seulement à l'aspect « environnement », l'exploitation se fait dans d'autres disciplines (math., français, activités créatrices).

Dans les équipes qui ont choisi le plus largement de décloisonner se dégage une perspective globale de l'enseignement. Là se vit réellement l'école active.

3.2. Décloisonnement des classes

Le renforcement de l'encadrement et l'organisation par équipe de travail permettent d'ouvrir, au sens propre du terme, les portes des classes et d'offrir aux élèves la possibilité du choix des activités ou du groupe dans lequel ils travailleront (cela tout particulièrement dans les activités par ateliers). Les enfants font là des apprentissages non négligeables sur le plan social : autonomie et responsabilité, en établissant des rapports nouveaux avec d'autres élèves, d'autres degrés et d'autres adultes.

3.3. Décloisonnement du matériel

La plus grande disponibilité des enseignants par rapport à leur travail, le recul qu'ils peuvent prendre par rapport à leur enseignement en échangeant idées, impressions, réussites et échecs avec leurs collègues, leur permettent également de prendre une certaine distance par rapport au matériel traditionnel, voire de s'en détacher (par ex. en renonçant à l'usage de certains manuels).

3.4. Décloisonnement des maîtres

Si l'enseignant complémentaire prend la place du titulaire, ce dernier peut alors aller voir travailler et travailler avec ses autres collègues du bâtiment, ce qui est une source d'enrichissement pour chacun.

5. Conclusion

La vie du bâtiment change : que ce soit par des activités communes regroupées (par ex. marionnettes, film, rondes, etc.) ou par des ateliers rendus possibles par la présence de l'enseignant complémentaire, on vit différemment. Les enseignants de l'école ne sont plus une addition d'individualités mais ils forment un groupe de travail qui porte une réflexion commune sur l'enseignement, les moyens didactiques, l'évaluation, etc. Le passage de l'enseignant complémentaire dans tous les degrés de l'équipe (enfantins et primaires) permet un échange et une meilleure compréhension mutuelle des aspects spécifiques de chaque division.

À relever également que, avec l'organisation de l'équipe qui regrouperait à ces moments précis tout l'ensemble des élèves (rondes, théâtre, etc.) où la présence de tous les enseignants ne serait pas nécessaire, on pourrait d'une part dégager quelques-uns des enseignants pour un travail de recherche (pédagogique ou des moyens didactiques) et d'autre part entrevoir une forme de travail à temps partiel satisfaisante. Musique à venir à reprendre...

4. Evolution des enfants

Depuis plusieurs années le travail de groupe est recommandé en classe et pratiqué plus spécialement dans certaines branches comme les mathématiques modernes, l'environnement, les activités créatrices. Il favorise un développement harmonieux de la personnalité tant sur le plan intellectuel qu'affectif.

Avec l'aide d'un enseignant complémentaire, la classe peut se scinder en petits groupes à effectif très réduit à l'intérieur desquels chaque enfant peut plus aisément trouver son rôle, son utilité, sa fonction par rapport au groupe. L'enfant devient actif et responsable.

Les sous-groupes peuvent se constituer de façon plus adaptée à l'objectif prévu : ex. : groupes très homogènes pour certaines activités ou au contraire groupes très hétérogènes (en âge ou force) pour d'autres selon que l'accent est porté sur les relations interenfants, sur un apprentissage spécifique...

L'enfant a plus souvent la possibilité de recevoir une explication différenciée de la part d'un autre adulte, donc il a une chance supplémentaire de pouvoir mieux comprendre une quelconque notion. Il a aussi plus souvent l'occasion d'établir une relation avec un enseignant puisqu'il se trouve dans un groupe à effectif restreint.

Grâce au décloisonnement en côtoyant plusieurs adultes, l'enfant établit une relation adulte-enfant favorisée parce que plus variée et plus fréquente, plus enrichissante par conséquent.

Les enfants considèrent moins leur classe comme un lieu fermé, car le passage d'une classe à l'autre est facilité. Ils peuvent de plus avoir une ouverture vers l'extérieur (les informations venant de l'école ne suffisent plus), par des enseignants plus ouverts.

Toutes les équipes pédagogiques soulignent que les enfants ressentent le besoin de travailler plus souvent avec plusieurs enseignants.

Le décloisonnement permet aussi à l'enfant d'établir des relations avec d'autres enfants que ceux de sa classe (d'ailleurs, des contacts se poursuivent en dehors de la classe).

Les enfants appréhendent l'école (le monde scolaire) au travers de personnalités différentes (le maître/l'école) comme à la maison (père-mère — deux personnalités différentes qui ressentent différemment les choses et qui réagissent différemment...). D'ailleurs chez les « petits » (2 P) l'enseignant complémentaire « masculin » a été très bien accueilli : similitude au couple familial, rôle compen-

sateur dans les cas de situation familiale difficile, divorce, etc.

L'enfant bénéficie d'une analyse plus complète et plus objective de la part des enseignants puisque ceux-ci échangent leurs différentes observations au sujet de chaque élève. Chaque enfant est suivi dans sa progression par plusieurs maîtres qui arrivent à une meilleure compréhension de tous les enfants.

L'évaluation des enfants aussi bien du point de vue socio-affectif que cognitif ou psychologique est rendue plus complète puisque chaque enseignant évalue selon ses objectifs spécifiques, il y aura donc échanges de points de vue et confrontations dont profiteront les enfants.

Remarque

Pour que les enfants acceptent les deux enseignants, il faut que :

- les deux enseignants soient interchangeables pour tout : enseignement scolaire, discipline, évaluation, organisation générale, ... ;
- l'enseignant complémentaire ne soit pas celui qui prend tous les « trucs » agréables.

Et une dernière petite remarque en passant :

— dans une première phase, les enfants pensent que l'enseignant complémentaire profite plus aux maîtres de l'équipe qu'à eux.

Dans d'autres cas (UCE), les enfants ont mieux compris l'évolution de l'équipe, car ils étaient déjà habitués à travailler avec plusieurs adultes : autres maîtres, parents, etc.

5. Revendications

La notion même « d'Equipe pédagogique avec enseignant complémentaire » (EPEC, dans ce document) est la **propriété de la SPG**. La commission qui s'en occupe s'intitulerait « commission structures nouvelles ».

Ces deux précautions oratoires afin qu'il apparaisse clairement que la SPG n'acceptera pas que n'importe qui mette n'importe quoi sous l'appellation EPEC.

Sous le terme revendications, nous groupons les conclusions actuelles de la commission ad hoc ;

- sur la notion SPG d'équipes pédagogiques avec enseignant complémentaire ;
- sur le fonctionnement des EPEC.

I. LA NOTION

1. La SPG demande la reconnaissance officielle des EPEC par l'établissement d'un statut d'équipe pédagogique.

— La DEP a nommé des enseignants complémentaires pour des équipes.

Nous proposons une inversion des termes et qu'à l'avenir la DEP constitue des équipes avec enseignant complémentaire.

— Personnaliser une équipe par son enseignant complémentaire, attribuer un rôle différencié à l'enseignant complémentaire, ce n'est pas créer une structure nouvelle mais c'est renforcer le système hiérarchique, ajouter un nouvel échelon, créer de nouveaux petits chefs, ce qui n'est pas le but de la SPG.

— La garantie de continuité de fonctionnement (voir I.4) est aussi importante pour les membres de l'équipe que pour l'enseignant complémentaire.

— Les modulations des rôles à l'intérieur de l'équipe semblent être une loi de fonctionnement de toute équipe. Plusieurs équipes ont déjà envisagé un tournus de l'enseignant complémentaire.

En effet, l'enseignant complémentaire, sous peine de devenir rapidement un « spécialiste », doit reprendre périodiquement contact avec la tenue d'une classe pour que soit garantie sa fonction de « généraliste » au service de généralistes.

— La DEP ne doit pas pouvoir parachuter un enseignant complémentaire qui ne serait pas choisi, voulu par les autres enseignants.

2. Les projets d'équipe pédagogique sont présentés à la SPG par les enseignants concernés, sur la base du **volontariat** et la SPG négocie avec la DEP leur mise en place.

Pas de parachutage. La DEP ne peut ni obliger des enseignants à faire partie d'une équipe ni refuser à un enseignant le droit de faire partie d'une équipe.

L'analyse de la viabilité d'une équipe revient à la SPG et la DEP ne peut de son propre chef modifier les listes contre-signées par la SPG.

3. Les projets de constitution d'équipes seront présentés à la SPG jusqu'à fin février.

La constitution d'équipes pédagogiques par la DEP interviendra à fin avril.

L'évidence de cette proposition saute aux yeux : des mouvements d'enseignants peuvent être nécessaires puisque jusqu'ici les enseignants qui voulaient travailler en

semble étaient assez facilement séparés, des négociations entre enseignants seront nécessaires. (Sous l'égide de la SPG, cela va sans dire.)

— Enfin, l'information aux parents nous paraît nécessaire. (Cf. les propositions du Parti libéral quant au choix des parents.) Cette information devrait à notre avis se faire avant que les inspecteurs et les maîtres principaux ne forment les classes.

— **La préparation du plan de travail de l'équipe**, les prévisions d'activités spéciales et du budget, la création du matériel pédagogique doivent pouvoir se faire **avant** et pendant **l'été**. Et non après le début de l'année scolaire comme cette année.

4. Les équipes pédagogiques avec enseignant complémentaire ont une **garantie de fonctionnement continu de 3 à 6 ans**.

Une équipe ne se crée pas du jour au lendemain. Elle doit mettre au point son mode de fonctionnement : réunions hebdomadaires, bilan mensuel, stage chez les collègues de l'équipe, etc. La confiance mutuelle vient de la connaissance mutuelle.

La cohésion vient de la réflexion commune sur les objectifs, les attitudes et les moyens d'enseignement.

Une équipe ne devient vraiment efficace auprès des enfants qu'après un temps de rodage. On n'improvise pas, par exemple, le décroisement. Cela suppose un matériel commun à créer, un aménagement des ateliers dans les diverses classes, une complémentarité librement acceptée.

Les enseignants d'une EPEC qui investissent temps, argent et compagnonnage ont besoin d'une sécurité, de l'assurance que l'année suivante ils n'auront pas à tout recommencer à cause d'une décision unilatérale. Donc, contrat de longue durée.

Les équipes actuelles envisagent un tournus de l'enseignant complémentaire, pour des raisons apportées plus haut.

Les EPEC sont de type vertical (elles assurent la continuité plus que la compensation ponctuelle de type soutien). Elles peuvent donc tester sur l'ensemble de la scolarité les objectifs du plan romand expérimental. Elles peuvent être amenées à les passer d'une année sur l'autre, sans risque pour les enfants et peut-être pour leur plus grand bien. Des conclusions valables ne pourraient être tirées qu'après plusieurs années de recherches.

Le plein-temps est prioritaire.

5.a. L'enseignant complémentaire à plein-temps est nommé pour 4 ou 5 classes au maximum.

L'expérience de cette année prouve qu'un enseignant complémentaire à mi-temps pour 10 ou 8 classes ne permet pas un travail efficace ! (Hugo de Senger, Châtelaine.)

En effet, la vie et le travail d'équipe passe par une connaissance approfondie les uns des autres, ce qui est bien évidemment impossible en une ou deux heures par semaine.

D'autre part les enfants doivent pouvoir établir des liens affectifs avec l'enseignant complémentaire : donc pas de présence à la sauvette.

Enfin le volume des activités communes ne peut s'accroître indéfiniment ; la masse des participants devient vite trop lourde et non opérationnelle.

5.b. L'enseignant complémentaire à mi-temps est nommé pour 2 ou 3 classes au maximum.

Le mi-temps ne sera défendu que dans les écoles rurales ou dans les trop petits groupes scolaires, pour un poste de bibliothécaire, enfin si deux enseignants complémentaires à mi-temps sont nommés pour une équipe qui aurait droit à un enseignant complémentaire à plein-temps.

Remarque

Les écoles rurales, souvent composées de deux ou trois classes à plusieurs degrés, comptent beaucoup sur l'équipe pédagogique pour résoudre leur problème, pour sortir de l'isolement, pour pouvoir suivre le rythme de modernisation entrepris depuis plusieurs années.

II. LE FONCTIONNEMENT

1. Dans une EPEC, **tous** les enseignants et les **parents** ont la responsabilité juridique des enfants avec lesquels ils travaillent « dans et hors » de l'école.

Une commission devrait résoudre le problème des assurances. Déjà dans les faits, les règlements actuels sont dépassés par les faits (sorties pour l'environnement), (décroisement à l'intérieur de l'école).

2. L'enseignant complémentaire dispose d'un local et reçoit le matériel subventionné comme tout autre enseignant.

Un local pour lui, pour son matériel ; un local qui sert aux réunions de l'équipe et au matériel commun ; un local utilisé aussi par les enfants pour le travail par groupes ; un local bibliothèque ; un local de documentation.

3. Un budget annuel de fonctionnement est attribué aux EPEC.

Il est clair que l'équipe permet de faire plus de choses et que le matériel subventionné est insuffisant.

4. Les équipes pédagogiques disposent d'une demi-journée par mois au moins pour leur bilan.

La vie d'équipe, le travail d'équipe demandent des réunions supplémentaires hebdomadaires que les enseignants prennent sur leur temps.

Les enseignants participent aux réunions mensuelles de la commission SPG sur leur temps.

Nous estimons que la DEP, en compensation, peut bien offrir cette demi-journée, d'autant plus que c'est souvent elle qui nous demande des rapports de fonctionnement et d'activité. D'autre part, on peut mettre en parallèle cette demi-journée avec les demi-journées de recyclage pour lesquelles la DEP trouve des remplaçants. A noter que les maîtresses le soutien se réunissent une demi-journée par semaine au SRP.

5. Les activités des EPEC demandent que les enseignants et les maîtres spécialisés se concertent pour établir les horaires.

Le décloisonnement, en particulier, pose des problèmes insolubles à l'équipe si l'horaire hebdomadaire est hâché par les interventions des enseignants spécialisés. Entre membres de la SPG, il devrait être possible de s'entendre et d'inventer de nouvelles formes de coopération.

N. B. Le problème des remplaçants nous préoccupe. Les études pédagogiques ont une vision du remplacement qui ne prépare absolument pas les candidats à ce que nous attendons d'un remplaçant. D'autre part, comment ces candidats seraient-ils « inspectés » ? Sur quelles bases ?

(Subséquentement, nous posons la question : les études pédagogiques !!!)

Comment entrevoir qu'elles forment les candidats à la vie d'équipe sous la pression du numerus clausus ? Et dans les critères d'admission, y a-t-il une toute petite place qu'on pourrait faire à des qualités de coopération ? Si les équipes pédagogiques représentent une voie d'avenir pour les enseignants, la commission SPG qui s'occupe des études pédagogiques devrait sans doute rajouter quelques paragraphes à ses revendications.

Février 1978.

SPG
Commission
« Equipes pédagogiques ».

**LE RAPPORT CI-DESSUS SERA
DISCUTÉ A L'ASSEMBLÉE
DU 11.4.1978.**

Equipes pédagogiques avec enseignant complémentaire

L'ensemble du corps enseignant primaire a reçu cette semaine la documentation « emploi » et le questionnaire vert. Si votre école envisage de fonctionner sous forme d'équipe pédagogique dès la rentrée 1978, la SPG vous rappelle les points suivants :

— Mentionnez votre projet dans le questionnaire et joignez un bref descriptif.

— **ADRESSEZ une COPIE DE VOTRE PROJET à la SPG.**

— **N'oubliez pas que cette année l'enseignant complémentaire pourra travailler A PLEIN TEMPS.**

Si vous formez un groupe qui n'a pas trouvé le collègue qui serait d'accord de se joindre à vous à titre de complémentaire ;

Si vous désirez travailler comme complémentaire mais que vous n'avez pas trouvé l'équipe à laquelle vous joindre ; **SIGNEZ VOTRE CAS A LA SPG**, nous essaierons de mettre les uns et les autres en contact.

POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE, IL FAUT AU MINIMUM S'ENTENDRE SUR LES POINTS SUIVANTS :

— avoir envie de ne plus travailler isolément et être désireux d'investir dans un travail de groupe ;

— être prêt à collaborer ;

Théâtre et enseignants

Trois cents classes environ — donc trois cents maîtres — ont eu l'occasion d'assister au spectacle présenté par la troupe « AM-STRAM-GRAM » : **L'Arbre qui ne voulait pas mourir.**

Les organisateurs de ce spectacle, tous comédiens professionnels, auraient été intéressés de connaître les réactions du corps enseignant, de discuter avec lui de ses désirs en matière de théâtre à l'école.

C'est pourquoi la SPG avait organisé une rencontre le jeudi 9 mars, à l'aula de l'école de la rue Liotard.

Las ! Surprise et déception. L'assemblée fut plus que clairsemée.

Question : Les enseignants sont-ils totalement indifférents au théâtre et se désintéressent-ils de ce qui est offert dans ce domaine à leurs élèves ?

Pourtant il semble bien que si l'école ne donne pas aux enfants, à tous les en-

— avoir une attitude ouverte face à un groupe d'adultes.

Tous les membres d'une équipe doivent être conscients des 3 points ci-dessus mais il est également indispensable :

— que leurs conceptions pédagogiques soient assez proches ;

— que leur attitude face aux enfants soit semblable.

(Les remarques ci-dessus sont extraites du rapport « Equipes pédagogiques ».)

Pour la SPG : *Liliane Urben.*

Qui voudrait former une équipe pédagogique ?

Nous sommes deux enseignantes enfantines et nous aimerions travailler en équipe à la prochaine rentrée. Nous travaillons dans une école qui comprend 4 classes de jardin d'enfants (dont 3 sont ouvertes actuellement).

Nous aimerions trouver deux enseignantes (peut-être 3 selon les inscriptions d'élèves) qui voudraient se joindre à nous. Donc 3 classes de jardin d'enfants + 1 enseignante complémentaire à plein temps qui serait l'une de nous deux.

Nous prions les personnes qui s'y intéressent de nous téléphoner afin que nous puissions établir un projet pour la DEP assez rapidement. Tél. 93 10 20.

fants, le goût du théâtre, cette forme de culture restera — et pour longtemps encore — une distraction de classe. Le souffleur est déçu !

Commissions GGEM

Français : réunion à 17 h. les 21 mars, 4 avril, 18 avril, 2 mai, 16 mai, 30 mai et 13 juin.

Parents : réunion à 20 h. 15, mêmes dates que ci-dessus.

Débat tous les 15 jours à partir du 21 mars.

Maths 4P, 5P, 6P - Commission extérieure - 2P, 3P - Enfantine : à 17 h., les 11 avril, 25 avril, 9 mai, 23 mai, 6 et 20 juin.

La commission « Education permanente » de la SPG et la section de pédagogie de la FPSE ont le plaisir de vous convier à un cycle de **conférences-débats**

RÉFLEXIONS SUR L'ÉDUCATION

JEUDI 13 AVRIL, 20 h. 15, UNI I Salle 101 :

Professeur P.-A. REY-HERME :

« ÉCOLE ET SOCIÉTÉ, UN PROBLÈME D'ACTUALITÉ TOUJOURS BRÛLANTE :

PISTRAK, pédagogue de la Révolution d'octobre, condamné plus tard par le régime soviétique, en avait-il trouvé la solution ? »

VENDREDIS 28 AVRIL, 12 MAI, 26 MAI, UNI Salle 101 :

Professeur M. de CERTEAU :

« QUELLE(S) CULTURE(S) A L'ÉCOLE ?

- Lire, écrire, parler (28 avril)
- Impact des pratiques quotidiennes (12 mai)
- Histoire, mémoire et imaginaire » (26 mai)

La présentation du professeur M. de Certeau et des sujets de ses trois conférences paraîtront dans l'« Educateur » du 21 avril

Professeur Philippe A. Rey-Herme

Le professeur Philippe A. REY-HERME est professeur titulaire de pédagogie à la Faculté de philosophie et à l'Institut supérieur de pédagogie de l'Institut catholique de Paris. Il fut l'un des premiers diplômés de l'Institut de psychologie de la Sorbonne, en 1945. Il y fut l'élève de Paul Guillaume et soutint, sous la direction de ce psychologue, après un diplôme d'études supérieures en psychologie expérimentale, une thèse de Doctorat d'Université : *Le progrès pédagogi-*

que dans la rééducation des jeunes délinquants (Paris, 1945).

Longtemps conseiller pédagogique et directeur de stages à l'Union française des colonies de vacances, il devint l'historien attitré, en même temps qu'un théoricien, des colonies de vacances (*Colonies de vacances, origines et premiers développements*, Paris, 1954 ; *La colonie de vacances hier et aujourd'hui*, 1955). Il soutint, en 1962, sous la direction de Maurice Debesse, une thèse magistrale sur ce sujet : *Les colonies de vacances en France, 1906-1936* (Paris, 1962, 3 vol.). Ses enseignements et son intérêt pour

l'organisation des loisirs de la jeunesse l'amènèrent à étudier les courants pédagogiques qui préparent et encadrent ce phénomène moderne. C'est ainsi qu'il assure la réédition de l'œuvre de Pistrak, *Les problèmes fondamentaux de l'école du travail* (Paris, 1973). Il avait entre-temps publié, en 1952, un ouvrage qui devait avoir un grand retentissement dans les milieux religieux et susciter bien des réactions, *Mentalité « religieuse » et perspective pédagogique*, et dans lequel il critiquait l'application abusive des normes de la vie religieuse à la pédagogie.
D. H.

Pistrak

Sans doute l'œuvre de Pistrak est-elle méconnue parce qu'exemplaire. A la limite, un trop bon exemple n'est plus un exemple à suivre. On le cache. Quand, en 1931, treize ans après la Révolution d'octobre, la Russie soviétique « normalise » l'enseignement et officialise une pédagogie sélective, compétitive et centrée sur les contenus, c'est bien la fin d'une période d'intenses recherches dont l'œuvre de Pistrak est l'illustration parlante.

Traduite en français dès 1924, cette œuvre, rééditée par les soins de P. A. Rey-Herme cinquante ans après, *Problèmes fondamentaux de l'école du travail*, est d'une actualité étonnante. Elle répond à trois séries de questions que tous ceux qui réfléchissent aux problèmes d'éducation scolaire se posent aujourd'hui.

1. Dans une situation de mutation socio-culturelle, a fortiori de changement

socio-économique et socio-politique « à force ouverte » comme peut l'être une révolution, qu'en est-il de l'éducation ? Comment se noue un nouveau rapport école-société ? Comment se redéfinissent les finalités de l'éducation ? Comment s'instaure un nouveau consensus social autour de la formation des générations montantes ?

2. Un reproche fondamental opposé à l'école traditionnelle, c'est qu'elle est « coupée de la vie » et, en particulier, de l'activité de production. Comment réarticuler l'apprentissage intellectuel et le travail productif, sans annexer l'école à l'usine, sans faire de l'alternance enseignement-production une exploitation déguisée de la jeunesse ? Comment restaurer l'activité scolaire comme intelligence de l'actualité et non comme reproduction et célébration du passé, sans pour autant nier la transmission des connaissances et des valeurs ?

3. Les méthodes pédagogiques ne sont pas des « gadgets » pour enseignants désireux de changement pour le plaisir de changer. Les méthodes révèlent les finalités et trouvent leur cohérence dans leur adéquation aux objectifs. Quelle est la signification des « méthodes actives » ? Pourquoi se centrer sur l'activité des élèves et en faire le moteur des apprentissages ? Quelle est la portée « politique » de l'apprentissage par projets auto-gérés ? Qu'est-ce que l'appropriation du savoir ? Comment gérer les événements qui surviennent dans le collectif maître-élèves quand ces derniers sont en situation d'initiative ?

A toutes ces questions de 1978, Pistrak apportait, dès 1921, des réponses expérimentées et décisives. Est-ce l'exactitude de ses vues qui a causé son « oubli » ? On ne pardonne guère à ceux qui voient juste trop tôt.

D. H.

SUITE RUBRIQUE GENEVOISE EN PAGE 283.

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Après Genève, Neuchâtel et Vaud, « JEUNESSE ET ÉCONOMIE » poursuit la réalisation de ses brefs dossiers sur l'économie des différents cantons romands en présentant le canton de Fribourg.

Les enseignants qui souhaitent pouvoir remettre ce dossier à leurs élèves peuvent le commander gratuitement à : « JEUNESSE ET ÉCONOMIE », case postale 401, 1211 Genève 26. Tél. (022) 43 52 00.

L'économie fribourgeoise

Fribourg montre tous les signes d'un développement harmonieux, en quelque sorte « au pas lent et sûr du montagnard ». Canton encore résolument agricole en 1955, il a vu ses effectifs du secteur primaire fondre d'un tiers depuis, sans toutefois que la production régresse. Au contraire. Bénéficiant d'un artisanat et d'une industrie proches de l'agriculture et de la sylviculture, fromage et chocolat d'une part, meubles de l'autre, Fribourg a largement diversifié son secondaire.

Le canton enregistre un bilan démographique encore très positif. Mais seul le 35 % de sa population est actif. L'industrialisation de Fribourg s'explique ainsi aisément : il fallait retenir une main-d'œuvre attirée par les pôles d'attraction des cantons voisins. Le développement industriel est l'un des plus rapides du pays : 30 nouvelles entreprises se sont implantées ces dernières années, surtout à Fribourg, Romont, Estavayer et Bulle. Pourtant le canton ne constitue pas encore un pôle de développement autonome.

Quant au secteur tertiaire, il se rapproche lentement de la moyenne suisse. Le fait que Fribourg a été choisie comme siège de nombreuses multinationales a nettement influé sur cette évolution. Passant en une génération du primaire au tertiaire, les Fribourgeois s'interrogent sur leur avenir. Leurs avantages : un vaste réservoir de main-d'œuvre, une position géographique favorable, une qualité de vie supérieure. Mais les salaires n'atteignent pas à Fribourg les niveaux des cantons voisins.

FRIBOURG EN QUELQUES CHIFFRES

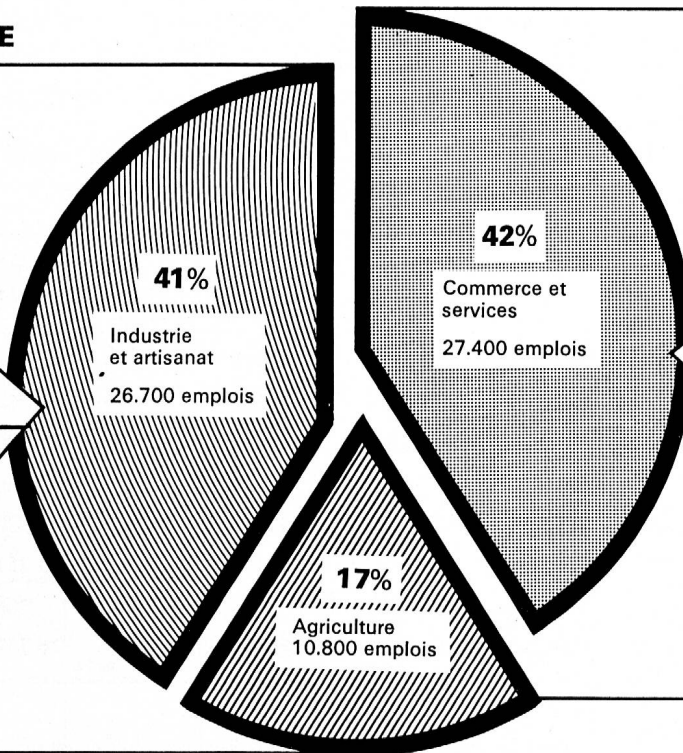
Superficie : 1670 km².
Population : 184 757 habitants dont 16 205 étrangers (8,8 %).
Densité : 108 hab./km².
Economie : 7745 exploitations industrielles, artisanales, commerciales et de services.
Revenu cantonal : 2,4 milliards de francs.
Revenu par habitant : Fr. 13 246.— (moyenne suisse : Fr. 19 430.—).
Production cantonale : 1,95 % du PNB (produit national brut) de la Suisse.
Logements vacants : 894 à fin 1976.
Parc de véhicules : 66 478 véhicules, dont 51 887 voitures, soit 265 pour 1000 habitants.
Tourisme : 3040 lits d'hôtel.

OU TRAVAILLENT LES QUELQUES 65.000 « FRIBOURGEOIS » ACTIFS

(Source: recensement fédéral des entreprises de 1975)

SECTEUR SECONDAIRE

Alimentation 7,9%
Métallurgie 5,4%
Machines 5,3%
Bois 3,4%
Habillement 1,8%
Chimie 1,6%
Bâtiment et génie civil 8,5%
Autres activités 7,1%



SECTEUR TERTIAIRE

Commerce 10,5%
Hôtels, restaurants 4,7%
Enseignement 4,5%
Transports et communications 4,1%
Hygiène publique 4,--%
Administration publique 3,4%
Banques et assurances 2,6%
Bureau de consultat. 2,1%
Autres services 6,1%

SECTEUR PRIMAIRE

Dans le canton de Fribourg, 8 personnes sur 10 travaillent dans l'industrie, l'artisanat, le commerce et les services, 2 seulement dans l'agriculture et la sylviculture. Relevons en outre que 6100 résidents vont quotidiennement travailler dans des cantons voisins, ce qui augmente d'autant le nombre des « Fribourgeois » actifs.

L'économie fribourgeoise en phase de rattrapage

Forte progression de la production agricole

En dépit d'une diminution de 5600 travailleurs en 10 ans, soit le tiers des emplois, l'agriculture fribourgeoise a enregistré un accroissement record de sa productivité. Pourtant, elle ne dispose que de 13 travailleurs par hectare (alors que la moyenne suisse est à 15), pour 7545 exploitations.

La surface productive (non comprises les zones de montagne) est de 72 441 ha, et place Fribourg au 4^e rang des cantons suisse après Berne, Vaud et Lucerne. Elle se répartit comme suit :

- 51 000 ha pour la culture fourragère nécessaire à l'important cheptel bovin ;
- 13 800 ha pour la culture des céréales.

Le reste, sans tenir compte de la sylviculture, est destiné surtout à la culture fruitière (pommes, poires, prunes en tous genres). Ces chiffres soulignent le fait que le lait (10 % de la production suisse) et les céréales (blé) sont la base de la production agricole. Le lait est un atout majeur, car il fournit à l'industrie du fromage (65 % du gruyère suisse), la matière première. Or, la fromagerie artisanale renforce les structures sociales en offrant à la jeunesse attachée aux valeurs régionales des débouchés dans un métier traditionnel. Autre avantage : lait, céréales et viandes soutiennent en grande partie l'industrie alimentaire, l'un des principaux piliers du secondaire. Par voie de conséquence, d'autres activités ont pris un élan certain : l'emballage et la conserverie entre autres. Le secteur primaire confère au canton de Fribourg une base appréciable de résistance aux fluctuations conjoncturelles.

Une industrie en diversification

Au début de 1977, on recense 246 entreprises industrielles sur le territoire cantonal, ce qui représente une augmentation de 5,6 % depuis 1965. L'industrie fribourgeoise traditionnelle était logiquement proche de l'agroalimentaire (produits laitiers et dérivés, chocolat, boissons, conserves de viande et de légumes) et de l'exploitation forestière (industrie du meuble), elle a enregistré depuis deux décennies une réjouissante diversification.

Avec Appenzell RI et le Valais, Fribourg est le seul canton suisse à avoir augmenté le nombre de ses implantations industrielles, accueillant en 10 ans une trentaine d'entreprises qui furent autant

d'ouvertures sur de nouvelles branches d'activités : chimie, recherche pharmaceutique, appareils ménagers, composants métalliques et plastiques, emballage y compris les machines, horlogerie et textile même. Fribourg est désormais le seul canton suisse où l'on fabrique du verre.

Le canton de Fribourg s'est doté de zones industrielles attrayantes en raison de leur localisation géographique à la frontière linguistique et sur les meilleures voies de communication du pays. Autre atout : une main-d'œuvre abondante et bon marché. La politique de diversification industrielle était indispensable pour offrir des emplois à une jeunesse bénéficiant de très bonnes conditions de formation, dans le cadre notamment des centres professionnels, d'un technicum supérieurement équipé et de l'Université. Diversification signifie aussi meilleure résistance aux fluctuations conjoncturelles de branches particulières. Fribourg en est une nouvelle preuve.

Par contre, ce canton ne dispose encore pas d'une industrie à forte valeur ajoutée. Son secteur secondaire est enfin très dépendant de centres de décision extérieurs au canton, preuve en soit que le 50 % de la main-d'œuvre salariée fribourgeoise travaille dans des entreprises ou des groupes suisses et internationaux.

Le tertiaire à la rencontre des moyennes suisses

Fribourg est situé sur un grand courant d'échanges entre les régions opulentes —

le triangle Bâle-Zurich-Soleure d'une part, le croissant lémanique d'autre part. D'où une vocation commerciale. D'ailleurs le commerce (gros et détail) est avec 6700 personnes le premier employeur de ce secteur dans le canton.

Fribourg figure au nombre des quatre cantons suisses qui ont connu la plus forte progression relative des places de travail dans le commerce et les services. Entre 1965 et 1975, 6800 emplois nouveaux ont été créés, ce qui a permis de compenser les déficits enregistrés dans l'agriculture. Ainsi le canton passe ostensiblement du primaire vers le tertiaire. Résultat réjouissant car dû pour l'essentiel au secteur privé. L'arrivée d'abord de sociétés holdings internationales, d'où la création d'un millier d'emplois administratifs. C'est ensuite l'essor du tourisme familial dans des stations jeunes, Lac-Noir, Charmey-les-Dents-Vertes, Moléson-Village : 3000 personnes travaillent dans l'hôtellerie et la restauration.

L'administration cantonale, sans compter le corps enseignant, occupe 2100 personnes. On relève à Fribourg une forte présence d'administrations fédérales : arsenaux et parcs automobiles de l'armée à Bulle et à Romont, télécommunications et Chemins de fer fédéraux. Fribourg est en outre en passe de devenir une ville de recherche. Son caractère de ville bilingue, le fait que cette ville soit un important centre de formation, l'implantation de laboratoires de recherche (Ciba-Geigy Photochimie, Cosmital) vont dans ce sens.

L'EMPLOI DANS LES DISTRICTS (EN 1975)

Districts	Total des emplois	Primaire ¹	Nombre d'emplois par secteur				
			%	Secondaire	%	Tertiaire	%
Broye	5 281	1 430	27,1	2 274	43,1	1 577	29,8
Glâne	4 517	1 593	35,3	1 284	28,4	1 640	36,3
Gruyère	9 838	1 434	14,6	4 580	46,5	3 824	38,9
Lac	7 652	1 709	22,3	3 460	45,2	2 483	32,5
Sarine	27 787	1 657	6,00	10 920	39,3	15 210	54,7
Singine	7 154	2 030	28,4	3 251	45,4	1 873	26,2
Veveyse	2 463	688	27,9	968	39,3	807	32,8
Canton	64 692	10 541	16,3	26 737	41,3	27 414	42,4

Toute croissance économique entraîne des taux élevés de disparités régionales. Dans le canton de Fribourg toutefois, les nouvelles implantations économiques se sont relativement bien réparties dans les sept districts.

¹ Sans la sylviculture.

Démographie et emploi

Le canton de Fribourg connaît un essor démographique important, bien que le taux des naissances ait tendance à se stabiliser. Il s'agit d'une population jeune, puisque 35 % des habitants ont moins de vingt ans, et instruite, grâce à la structure scolaire et culturelle optimale, dont bénéficie cette région. Fribourg offre à sa jeunesse la possibilité de se former sur place : chaque année, 1000 diplômés sont délivrés par le Centre professionnel. Quant au Technicum, il est doté d'un équipement très moderne et adapté aux exigences actuelles de l'économie. Sans oublier l'Université, dont la renommée n'est plus à faire.

Ces quelques constatations mettent en évidence la nécessité de créer des postes d'emplois pouvant satisfaire en nombre et en qualité, les besoins de ses habitants. Seule manière d'éviter un lourd bilan migratoire : 442 ressortissants fribourgeois sur 1000 n'habitent pas le canton, donc ne participent pas à son développement économique.

Emploi et expansion

Sur le plan de l'emploi, la récession a touché Fribourg, mais moins que d'autres cantons : entre 1965 et 1975, on signale 2,8 % de pertes de places de travail en Suisse contre moins de 1 % à Fribourg.

C'est le secteur agricole qui a été particulièrement concerné : en fait, chaque année, 600 personnes quittent l'agriculture. Dans un même temps si l'on ajoute l'excédent des naissances, ce sont donc 800 personnes qui arrivent sur le marché du travail.

Fribourg a donc dû s'atteler à la tâche de créer des possibilités nouvelles de travail pour ses habitants. Les résultats sont patents : après Genève, Zurich, Valais et Bâle-Campagne, Fribourg arrive en cinquième position quant au nombre absolu des postes créés dans le secondaire et le tertiaire entre 1965 et 1975.

Entre 1960 et 1970, 15 000 emplois nouveaux ont été créés (pour un accroissement démographique de 20 000 habitants). Ces chiffres sont éloquentes. Ils expliquent l'expansion économique fribourgeoise.

Pourquoi s'installe-t-on à Fribourg ?

A la frontière linguistique et sur les voies de communication entre les régions opulentes du croissant lémanique et du triangle Soleure-Berne-Zurich, ce canton est un territoire clé pour le commerce. D'autres facteurs favorisent l'implantation industrielle :

- une main-d'œuvre nombreuse et meilleur marché qu'ailleurs ;
- du personnel apte à satisfaire à des exigences d'un haut niveau technologique ;
- des structures d'accueil bien localisées.

LES PRINCIPAUX EMPLOYEURS FRIBOURGEOIS

1. L'administration cantonale (non compris les enseignants), 2100 personnes.
2. L'administration fédérale (PTT, CFF, arsenaux militaires, parcs automobiles), 2000 personnes.
3. MIGROS (Micarna S.A., Conserves Estavayer S.A. et Mifroma S.A.), 1320 personnes.
4. NESTLÉ (Nestlé Broc, Dyna S.A. et Guigoz S.A.), 770 personnes.
5. CIBA-GEIGY PHOTOCHEMIE S.A., 700 personnes.
6. SODECO-SAIA S.A. (Morat et Bulle), 670 personnes.
7. POLYTYPE S.A., 440 personnes.
8. SIBRA HOLDING S.A., 430 personnes (emplois dans le canton uniquement).
9. CHOCOLATS VILLARS S.A., 270 personnes.
10. CONDENSATEURS Fribourg HOLDING S.A. (Condensateurs S.A. et Condis S.A.), 270 personnes.
11. BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG, 230 personnes (non compris les apprentis).
12. IMPRIMERIE SAINT-PAUL, 220 personnes.

Une certaine subordination

De nombreuses entreprises industrielles et commerciales fribourgeoises dépendent de centres de décision extérieurs au canton. De très grands groupes suisses sont fortement imprégnés dans l'économie fribourgeoise : Nestlé, Migros, Ciba-

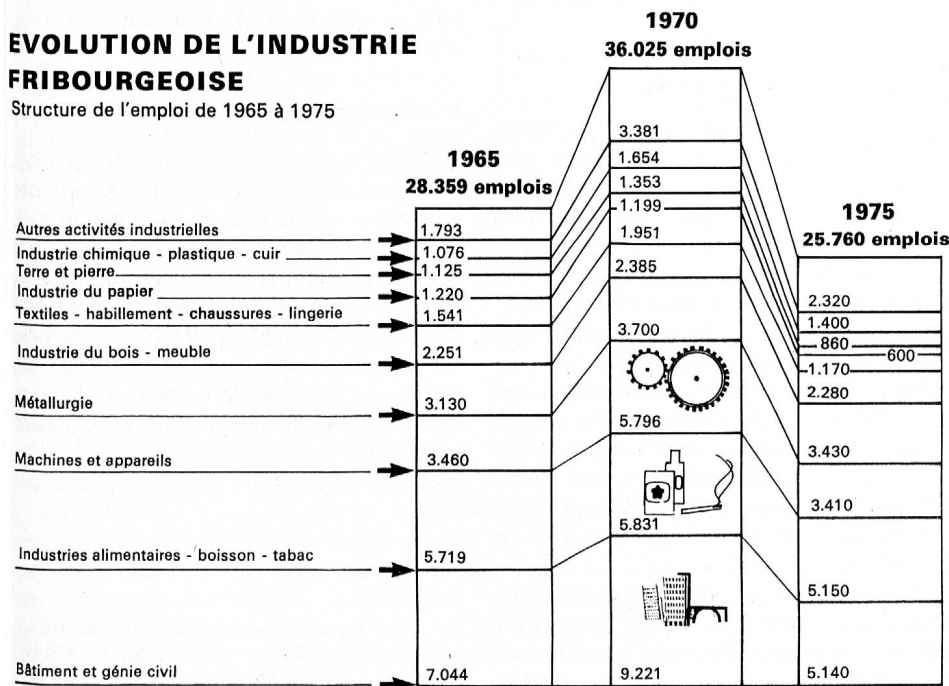
Geigy, Alusuisse, Landis et Gyr, Galeonica, Gétaz Romang, La Placette tout particulièrement. Ainsi, Fribourg joue-t-il son rôle de canton charnière, fort utile pour le rapprochement économique national.

L'économie fribourgeoise s'est également fortement internationalisée. Son chef-lieu est le siège d'importantes multinationales : Ampex, Burroughs, Ingersoll, St-Gobain, Spiro-Investment, Interlight, Polysar. Des mariages ont été réalisés : Gendre repris par le groupe américain Otis, Menalux par le groupe suédois Electrolux, Sabiac par St-Gobain. Des implantations étrangères marquantes, on retiendra Usiflamme — les briquets Cartier — Tetra Pak, Milupa et Parec Papier Recycling.

Certes, une personne active sur deux travaille dans le canton pour le compte d'une entreprise dont les actionnaires majoritaires ne sont pas fribourgeois. C'est néanmoins la preuve d'une économie largement sortie de l'autarcie et axée résolument sur l'extérieur. Signe des temps puisque tout concourt à l'interdépendance économique.

EVOLUTION DE L'INDUSTRIE FRIBOURGEOISE

Structure de l'emploi de 1965 à 1975



Jusqu'en 1972, Fribourg a considérablement étoffé son appareil de production industriel. Puis ses effectifs ont diminué. Si l'on excepte la très forte diminution enregistrée dans le seul bâtiment et génie civil, on peut affirmer que l'industrie fribourgeoise a bien résisté au ralentissement conjoncturel des dernières années.

L'économie fribourgeoise, c'est aussi :

- Un canton à production chocolatière, NESTLÉ et VILLARS, cette dernière entreprise torréfiant également le café.
- Les zwiebacks et produits panés RO-LAND à Morat.
- CREMO : lait, beurre, crème, yoghourts.
- Le premier groupe suisse de l'industrie des boissons, SIBRA HOLDING et sociétés affiliées : bières Cardinal, Beauregard, Moussy, boissons de table, Sinalco, alcool Grande-Gruyère (Jules Blanc à Bulle).
- SÉLECTA, à Montilier, qui fournit le 50 % du marché suisse en distributeurs de boissons.
- MENALUX, deuxième fabrique suisse d'appareils ménagers.
- Les célèbres briquets de luxe Cartier (USIFLAMME à Villars-sur-Glâne).
- L'un des grands centres suisses de l'activité de l'emballage TETRA PAK à Fribourg et Marly, spécialisée dans l'emballage alimentaire, et CASAG,

VUILLE, PAPERIO, L'INDUSTRIELLE, axées plutôt sur le cartonage.

- POLYTYPE, fabrique de machines d'équipement industriel, au service de l'emballage.
- BOXAL, récipients aérosols à Bel-faux.
- Les fabriques de meubles, surtout en Gruyère : GRUYERIA et AGENCA à Bulle, Henri BAUD à Albeuve, ÉBÉNISTERIE INDUSTRIELLE à Neirivue, FRANKE Romont (agence-ment de cuisine).
- Une industrie médicamenteuse en développement : Laboratoires COOPER, GOLLIEZ, MERZ et DADE notamment.
- La recherche photochimique (CIBA-GEIGY) et cosmétique (COSMITAL) à Marly.
- SODECO-SAIA à Morat, grand fabricant de composants industriels.
- VIBRO-METER à Fribourg : l'un des principaux producteurs mondiaux d'appareils de mesure des vibrations pour l'aviation et la technique spatiale.

- LENCO, pour le secteur radioélectro-nique et de l'enregistrement (Courta-man).
- LAMELCOLOR, la plus importante fabrique de stores en Suisse romande (Estavayer-le-Lac).
- Marcel BOSCHUNG, à Schmitter : machines de déneigement.
- Les ascenseurs OTIS et GENDRE.
- Une énergie à très bon marché grâce aux barrages de Rossens, Mont-Salvens, Schiffenen, Lessoc, Rossinière et Pérolles.
- Les Chemins de fer fribourgeois et le GFM, Gruyère-Fribourg-Morat.
- Des arts graphiques modernes : Imprimerie SAINT-PAUL et FRAGNIÈRE à Fribourg, ICOBULLE et Imprimerie GLASSON à Bulle.
- Le siège social à Fribourg de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PRESSE (Office du livre).
- Le siège de l'industrie suisse de la cigarette et du tabac avec l'Association suisse des fabricants de cigarettes (ASFC).

Point de vue

Dans le cadre d'une série d'articles consacrés à l'analyse de l'économie des cantons romands, M. Marian Stepczynski a publié dans le « Journal de Genève » du 23 juillet 1976 les réflexions suivantes :

FRIBOURG POURSUIT SON EFFORT DE DÉVELOPPEMENT

Fribourg, aujourd'hui encore, est le plus défavorisé des cantons romands, si l'on s'en tient aux statistiques globales. Son revenu national par habitant est inférieur de près de 20 % à la moyenne romande. Sa population active, en pourcentage de sa population totale, est la plus faible. Deux éléments significatifs, cependant, doivent retenir notre attention.

Le premier, c'est l'essor relativement récent, mais remarquable, du secteur industriel, qui emploie plus de personnes en chiffres absolus, que dans le Valais, et n'est dépassé à ce titre que par Neuchâtel si l'on regarde la proportion de population active employée dans les exploitations industrielles. Il n'est dès lors pas étonnant que la proportion d'actifs employés dans l'industrie fribourgeoise soit bien plus élevée que la moyenne romande.

Le second élément digne de mention, c'est l'effort général de développement entrepris par les pouvoirs publics, qui se traduit par le poids important des dé-

penses publiques dans le revenu national : près de 20 % pour Fribourg, contre 16,4 % pour l'ensemble de la Suisse romande.

Moins touché par la récession

Grâce à cet effort public, consistant d'une part, au niveau communal, en l'aménagement de zones industrielles, et d'autre part, à l'échelon cantonal, en la mise en valeur de structures d'accueil aussi favorables que possible, l'industrie fribourgeoise a pu se diversifier avantageusement, et renforcer les secteurs qui constituaient traditionnellement la spécialité du canton. Si bien qu'aujourd'hui les deux branches occupant le plus grand nombre de personnes sont l'industrie des machines et l'alimentation. La métallurgie et la chimie sont également bien représentées, de même que l'industrie de l'habillement.

Parce qu'elle est encore relativement faible (en nombre d'emplois industriels par 100 habitants, Fribourg se classe au 18^e rang des cantons suisses, devant Schwyz, Uri et Nidwald) mais aussi parce que la main-d'œuvre indigène était

disponible, la pénétration de l'industrie à Fribourg ne s'est pas accompagnée d'un afflux de main-d'œuvre étrangère aussi important que dans les cantons proprement industriels. Fribourg, comme le Valais, ne comptait que 10 % d'étrangers en 1974. Pour la même raison, Fribourg est moins touché que d'autres cantons par la récession. Le taux de chômage complet était même à Fribourg, en décembre 1975, le plus bas de Suisse romande, avec 0,5 % seulement.

Rattrapage rapide

Venu tardivement au développement industriel — dans les années cinquante seulement — le canton de Fribourg se trouve actuellement dans une phase de rattrapage rapide, comme le montre le rythme d'élévation des salaires ainsi que celui du rendement de l'IDN sur les personnes physiques, qui a augmenté de 103 % de 1965 à 1970, alors que pour l'ensemble de la Suisse cet accroissement n'était que de 76 %.

On peut obtenir gratuitement d'autres exemplaires de ce dossier en s'adressant à « Jeunesse et Economie », case 401, 1211 Genève 26. Tél. (022) 43 52 00.

Travaux à l'aiguille - Travaux de filles

Pendant les vacances de février nos collègues maîtresses de couture ont reçu une convocation de leur inspectrice à propos d'une motion qui allait être déposée au Grand Conseil et qui demandait — crime de lèse-... quoi ? — l'accès possible des garçons aux travaux à l'aiguille et des filles aux travaux manuels. En somme, on demandait qu'un vieux reste de ségrégation disparaisse de nos écoles. On n'imaginait certainement pas, du côté des motionnaires, que la mixité de l'enseignement restait sur l'estomac, plutôt sur la pelote d'épingles, de certaines.

Il fallait donc, d'urgence, faire pièce à cette attaque, écrire une pétition pour éviter que le dernier bastion séparatiste ne cède. A vous collègues, d'évaluer l'argumentation qui a été utilisée. Dire qu'elle fait sourire, ce serait trop peu, même si on a un goût marqué pour le style rétro. Dire exactement ce que l'on pense de cette position, ce serait passer sous silence les conditions dans lesquelles la récolte de signatures a eu lieu : propos alarmistes, épouvantail de la perte d'emploi, dégradation certaine des conditions de travail en cas d'acceptation de la motion, etc.

C'est pourquoi je ne jugerai pas les collègues qui, sans prendre un temps de réflexion, ont signé cette pétition. Je me permettrai cependant de leur rappeler qu'elles font partie d'une association, la SPG, qui est là pour défendre aussi les intérêts des maîtres et maîtresses de disciplines spéciales, dont les travaux à l'aiguille, et qu'en matière de sécurité d'emploi, elles peuvent compter sur nous. Jamais nous n'aurions accepté que quiconque, dans ce secteur soi-disant menacé, ne perde son emploi ensuite d'une modification de programme. On peut s'étonner d'ailleurs qu'elles n'aient pas songé, ces collègues, à faire appel à la SPG pour défendre leurs intérêts si elles les jugeaient en péril. C'est le réflexe dont ont su faire preuve une dizaine de maîtresses de couture qui ont pris contact avec la SPG et ont refusé de signer la pétition. Vu les circonstances, c'était, semble-t-il, afficher de l'audace. Les innovateurs n'ont jamais la vie facile.

Le remou provoqué autour de la motion Luchetta-Cristin est un incident, dont il faut relativiser l'importance. Il donne cependant à réfléchir sur l'influence que peut avoir une personne qui, de par sa fonction dont on s'ingénie à nous dire qu'elle est d'animation, de conseil et d'administration, est néanmoins investie dans l'esprit des gens (consciemment ou pas) d'un pouvoir et d'un savoir. Le chef a dit... (ou le contremaître, ou l'inspec-

teur). Mais le chef n'a pas la science infuse. Qu'on se le dise ! Et les élèves ont de 5 à 12 ans. Pas au-delà. Car une fois de plus, j'ai la nette impression qu'on prend le corps enseignant pour un ensemble d'élèves vieillissants et d'élèves qu'on traiterait comme aux premiers temps de l'école laïque : la baguette sur les doigts des récalcitrants. Et faites comme je vous dis, MOI je sais !

Il reste comme ça au travers de la république, des comportements paternalistes dont on sourit en pensant que leurs auteurs auront bientôt droit « à une retraite bien gagnée » *. Mais cette fois le sourire se transforme en grincements de dents.

Liliane Urben.

Motion

concernant les travaux manuels dans l'enseignement primaire

Proposition de M^{me} Claire Luchetta et Jean-Claude Cristin

LE GRAND CONSEIL

invite le Conseil d'Etat à supprimer la ségrégation entre filles et garçons concernant les leçons de couture et de travaux manuels dans l'enseignement public obligatoire.

Exposé des motifs

Les associations de parents d'élèves de notre canton ont reçu récemment la pétition suivante :

Monsieur, Madame,

Nous sommes un groupe d'enfants de l'ACE de plusieurs quartiers. Nous avons parlé des problèmes qui nous entourent et en particulier de ceux de l'école et nous avons constaté que les filles et les garçons sont automatiquement séparés par la couture et les travaux manuels ; en effet, les filles doivent obligatoirement faire la couture, et les garçons les travaux manuels. Nous désirons changer cette loi injuste. Nous avons donc fait une enquête : « Es-tu d'accord que les filles ou les garçons puissent choisir la couture, les travaux manuels ? » Les résultats sont donnés sur la deuxième

* Qu'on me comprenne bien : nous connaissons tous, dans le corps inspectoral comme ailleurs, des gens de la génération précédente qui seront toujours jeunes et plein d'allant. Ce n'est pas à eux que s'adresse la remarque ci-dessus.

feuille. Nous espérons que vous ferez en sorte de nous aider à trouver une solution, c'est-à-dire que les garçons ou les filles puissent choisir la couture, les travaux manuels ou les deux librement.

Nos cordiales salutations.

L'ACE.

Résultats sur les droits des garçons et des filles aux travaux manuels et à la couture.

Es-tu d'accord que les filles ou les garçons peuvent choisir les travaux manuels ou la couture ou les deux ?

	oui	non
Garçons	61	6
Filles	70	1
Adultes	6	—
TOTAL	137	7
Participants		144

Considérant le bien-fondé de cette pétition, nous faisons nôtre la demande de ce groupe d'enfants et invitons par conséquent le Conseil d'Etat à faire en sorte que les filles ou les garçons puissent choisir librement entre la couture et les travaux manuels.

Nous espérons, Mesdames et Messieurs les députés, que vous partagerez également notre sentiment et vous invitons par conséquent à accepter cette motion.

Pétition

Relative à la motion N° 4883 de M^{me} Claire Luchetta et de M. Jean-Claude Cristin

Monsieur le président,

Nous avons appris que votre Conseil discutera, lors de ses séances des 23 et 24 février 1978, de la motion citée en marge relative aux travaux manuels dans l'enseignement public (primaire).

Les soussignées, maîtresses de travaux à l'aiguille dans les écoles primaires genevoises et porte-parole d'une large majorité de leurs collègues, ont pris connaissance de la motion 4883 « concernant les travaux manuels dans l'enseignement public », laquelle appelle les observations suivantes que nous vous adressons sous forme de pétition, conformément à l'article 149 du règlement du Grand Conseil.

En face d'une nouvelle proposition qui tend à modifier un système ayant fait ses preuves, il convient de rechercher avant tout ce qui correspond le mieux aux intérêts des enfants et, en particulier, aux quelque 8000 filles de 8 à 12 ans (troisième au sixième degré) auxquelles nous enseignons les travaux à l'aiguille.

Or il paraît évident qu'à cet âge un enfant a besoin d'une certaine discipline et

qu'il est en tout cas prématuré de lui laisser l'option qui serait la conséquence inévitable de la motion proposée, si celle-ci devait être adoptée.

Il est nécessaire de réagir contre la tendance excessive de laxisme qui paraît régner à notre époque. Toutes les filles de cet âge devraient recevoir un enseignement spécifiquement féminin dans le domaine des travaux à l'aiguille. Il est d'ailleurs inexact de soutenir que les fillettes sont exclues d'un enseignement des « activités créatrices » ; en effet, le plan d'études romand (CIRCE II et CIRCE I) réserve à cette dernière discipline, pour l'ensemble des élèves, garçons et filles, plus de temps que pour l'enseignement des seuls travaux à l'aiguille.

A l'heure actuelle, l'enseignement des travaux à l'aiguille est d'ailleurs beaucoup plus ouvert qu'autrefois à la « créativité » et rencontre un succès évident auprès des fillettes. Les quelques cas spéciaux d'élèves ayant des problèmes sont très peu nombreux et ne devraient pas déterminer une refonte du système.

Il est certain qu'à cet âge-là un enseignement réservé aux filles seules est tout à fait bénéfique du point de vue psychologique et pédagogique. Il en est de même pour les garçons qui travaillent dans les ateliers de travaux manuels.

On n'imagine d'ailleurs guère un grand nombre de garçons désirant choisir la discipline des travaux à l'aiguille.

L'idée même de disciplines à option au niveau de l'enseignement primaire paraît dangereuse et aberrante. Les enfants de cet âge ne doivent pas servir à des expériences de laboratoire de nature hasardeuse et fantaisiste.

Le plan d'études actuel a été accepté par toutes les instances concernées (instances cantonales romandes).

Les motionnaires font état d'une enquête menée auprès d'une poignée d'enfants. Le principe même d'une telle enquête, menée dans des conditions mal définies, paraît très contestable. Est-il raisonnable qu'un petit nombre d'enfants de 8 à 12 ans puisse être à l'origine d'un changement de loi, c'est-à-dire d'une règle d'application générale ?

Nous prions donc les autorités compétentes de vouer à la présente pétition leurs soins les plus attentifs et d'en confier l'étude approfondie à la commission qui prendra en charge la motion 4883. Au besoin, cette commission pourra consulter toutes les personnes intéressées.

N. B. En plein accord avec notre inspectrice, nous sommes prêtes à soumettre à la direction de l'enseignement

primaire des propositions qui permettront peut-être, sans rien changer à la loi, de trouver une solution au problème et mettre un terme à cette polémique.

Genève, le 21 février 1978.

(Suivent 48 signatures sur environ 60 maîtresses de T.A.)

Ecole active

Une journée « Ecole active de Malagnou », organisée dans le cadre du GRETI, aura lieu à Genève,

JEUDI 20 AVRIL, DE 9 H. A 17 H.

en partie au CO des Coudriers, en partie à l'Ecole active.

Le programme prévoit, entre autres : présentation générale de l'école (historique et situation actuelle), visite des locaux sous la conduite d'enfants (exposition), groupes de discussions avec parents et enseignants.

Formules d'inscriptions auprès de : GRETI, rue de la Barre 6, 1005 Lausanne, tél. (021) 22 91 31 ; Ecole active, route de Malagnou 39 bis, 1208 Genève, tél. (022) 35 50 47.

Les membres du GRETI recevront automatiquement programme et formule d'inscription.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Mme Lilliane URBEN, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 GENEVE, tél. (022) 29 26 60.

CONGRÈS SPR 1978

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

A PROPOS DE Corriger les inégalités

La collègue (membre de la SPG ?) qui a transmis à la rédaction un texte sur le soutien 3P est priée de se faire connaître le plus rapidement possible.

En effet, les documents anonymes ne sont pas publiés.

L.-U.

Pour votre prochain camp sportif !



LEYSIN vous offre son grand Centre d'altitude : patinoire couverte, curling, terrain de football, salle omnisports, (45 x 27 m), tennis, piscine, pistes de lancer et de saut, piste en forêt. Facilités de logement du dortoir à l'hôtel 1re classe.

Renseignements : Centre des Sports, 1854 LEYSIN, tél. (025) 6 14 42

Centre logopédique et pédagogique, Levratte 38, 1260 Nyon cherche

ENSEIGNANT

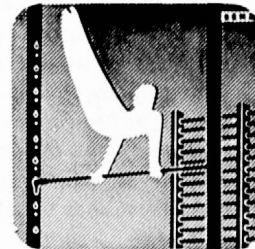
avec expérience, pour une classe de langage, 5 après-midi par semaine (8 enfants de 3 à 7 ans). Travail en équipe pluridisciplinaire.

Entrée en fonctions : 14 août 1978.

Faire offre manuscrite jusqu'au 15 avril 1978.



Fabrique d'engins de gymnastique, de sports et de jeux



Alder & Eisenhut AG

8700 Küssnacht ZH ☎ 01 910 56 53
9642 Ebnat-Kappel SG ☎ 074 3 24 24

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.

Fournisseur de tous les engins de compétition et tapis pour les championnats d'Europe de gymnastique artistique 1975 à Berne.



A TOUS LES MEMBRES DU SAE-SPN

Chères collègues,
Chers collègues,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à la prochaine

assemblée générale annuelle du SAE-SPN

qui aura lieu le **MERCREDI 10 MAI 1978, A 8 H. 30, A L'AULA DU
COLLÈGE DES TERTRES, A MARIN.**

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 1977 (cf. « Educateur » du 5 mai 1978, N° 16).
2. Rapport de gestion du comité central pour 1977, discussion et approbation (cf. « Educateur » N° 14 du 21 avril 1978).
3. Rapports des commissions permanentes.
4. Déclaration d'intentions du comité central pour 1978, discussion et approbation (cf. « Educateur » N° 14 du 21 avril 1978).
5. Modification des statuts du SAE-SPN portant sur la suppression des termes : « ... particulièrement ceux des enseignants primaires et secondaires préprofessionnels... » à l'art. 2, al. 2) des statuts.
6. Présentation des comptes de 1977.
7. Rapport des vérificateurs de comptes et adoption des comptes de 1977.
8. Présentation et approbation du budget pour 1978, fixation du montant de la cotisation pour 1978.
9. Présentation d'un projet de cotisations différenciées.
10. Nomination d'un membre au comité central.
11. Propositions individuelles.
12. Communications du comité central.
13. Divers.

Informations

- a) Le congé est accordé d'office par les autorités scolaires aux membres du corps enseignant qui participeront à cette assemblée générale.
- b) Chaque membre du SAE-SPN considérera donc comme un privilège et un devoir envers son association, comme envers l'école elle-même, d'assister à l'assemblée de son association professionnelle.
- c) D'excellentes conditions de parage sont offertes aux alentours immédiats du lieu de la rencontre.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, chères et chers collègues, l'expression de nos sentiments cordiaux.

Pour le comité central du SAE-SPN :
l'administrateur le président
Jean Huguenin *Gérald Bouquet.*

CONGRÈS SPR 1978

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Le chef du Département des finances a écrit aux associations professionnelles pour leur demander leur avis à propos d'une augmentation de vacances revendiquée par les fonctionnaires (cinq semaines au maximum au lieu de quatre). Cette revendication a été formulée par le GAPEN. Le CC, au nom du syndicat, répondra que la demande est fort modérée, d'autant plus qu'il faut vingt ans de service au moins aux intéressés pour pouvoir bénéficier de ce « privilège ».

Duo

L'arrêté sur les duos a subi dernièrement quelques modifications. Selon notre rapporteur à la commission DUO du DIP, Hélène Jeanneret, des assouplissements concernant le temps d'expérimentation et la réintégration dans le circuit normal ont été apportés au projet initial. Les sections ont été consultées par le CC à ce sujet, il en résulte une acceptation mitigée et prudente du nouvel arrêté.

Commission du statut des fonctionnaires et enseignants

Gérald Bouquet a écrit à M^e Maurer, juriste de l'Etat et président de ladite commission, afin de demander une entrevue pour le CC. Elle a eu lieu le 8 mars au Château (voir page 287).

Rencontres avec les partis

Notre président a écrit aux responsables des Partis PPN et POP afin d'obtenir un rendez-vous pour le CC avec ces groupements que nous n'avons pas encore rencontrés.

Section des maîtres de dessin

Gérald Bouquet assistera prochainement à une assemblée de nos collègues-artistes au cours de laquelle un successeur à Eric Huguenin au CC sera désigné.

Primes de fidélité

Elles sont rétablies à partir du 1^{er} janvier 1978, mais sans rétroactivité. Cela signifie que ceux d'entre nous qui l'ont déjà touchée une fois recevront la seconde 7 ans après. Les collègues entrés en fonction entre le 1.1.1973 et le 30.6.1973 toucheront leur première prime en 1978 et la seconde en 1985. Ceux qui sont entrés en fonction entre le 1.7.1973 et 31.12. 1973 recevront la première en 1980 et la seconde en 1987.

Les collègues entrés en fonction avant le 1^{er} janvier 1973 et qui n'auraient encore rien touché ont intérêt à prendre contact avec M. Claude Grandjean, inspecteur-adjoint au service de l'enseignement primaire.

Retraites

Le décret du 23 novembre 1977 a été reconduit pour la présente année et la suivante. Les institutrices atteignant l'âge de 62 ans à la fin de l'année scolaire ont donc le droit de prendre leur retraite dès ce moment-là.

D'autre part, la retraite peut être prise prématurément dès l'âge de :

- a) 60 ans pour les femmes ;
- b) 62 ans pour les hommes ;

moyennant avertissement donné à l'autorité de nomination au moins trois mois à l'avance.

Pour les personnes prenant prématurément leur retraite en 1978 et en 1979, le supplément temporaire (pont AVS) est versé à 100 %. La réduction de 4 % par année d'avance existe par contre toujours.

Jardinières d'enfants

Les congés corporatifs et les frais inhérents à ces congés (remplacement, déplacement, etc.) sont pris en charge par la SPR.

La caisse du SAE-SPN paie aux jardinières d'enfants qui en font partie les frais de déplacement pour les cours officiels (cours de modelage, par exemple).

M. Tissot.

Assemblée générale cantonale

MERCREDI 10 MAI 1978

Rappel

Le comité central rappelle à tous les membres du SAE-SPN la teneur des articles 9 à 13 du règlement de l'assemblée générale (voir Statuts, pages 18 et 19).

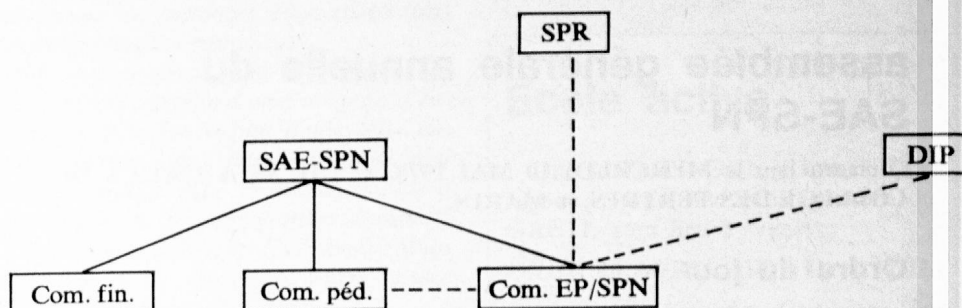
Il s'agit de la procédure prévue pour les amendements, motions d'ordre, résolutions et motions diverses.

Au nom du comité central :

J.-P. Buri.

EP SPN

Allô !... la commission EP ?...



Notre place

Nous sommes une des trois commissions permanentes du SAE-SPN. Nous travaillons en collaboration avec la Société pédagogique romande par l'intermédiaire de la commission EP/SPR où siègent deux délégués de notre commission.

Nous travaillons en collaboration avec le DIP par l'intermédiaire de la commission technique où siègent également deux de nos membres.

Nous avons un représentant au Comité central du SAE-SPN et un autre à la commission pédagogique.

La représentante du SNEPP-VPOD à la commission technique participe à nos travaux à titre personnel.

Nous maintenons les contacts avec la SNPP qui est devenue indépendante depuis une année.

Notre rôle

- Persuader **tous** les collègues de l'importance primordiale de l'éducation permanente dans notre profession.
- Elargir et faciliter l'accès à toute forme de perfectionnement. « L'Éducateur » N° 10 vous a donné par exemple un premier écho de nos démarches avec les responsables de notre Université. Dans ce même article (voir plus loin) vous pouvez prendre connaissance du détail de notre entretien.
- Inciter chacun à véritablement **prendre en charge** sa formation d'adulte en planifiant lui-même son perfectionnement. Dans cette optique les recyclages, aujourd'hui inévitables, devraient devenir, peu à peu, superflus.

Allô !... la commission EP ?...

La prise en charge citée ci-dessus suppose des idées, des réclamations, des initiatives à faire passer par notre intermédiaire à l'échelon des décisions, c'est-à-dire la commission technique qui se réunit **le 20 avril**. Dans ce délai écrivez-nous ! Téléphonez-nous ! Interpellez-nous ! Dans une salle des maîtres, au coin d'une rue... L'année passée nous avons été vos porte-parole pour 2 cours de perfectionnement, 5 groupes de travail et 2 camps de vacances. Continuez dans cette voie ; nous sommes à votre entière disposition.

Membres de la commission : Bornand J.-P., Cortaillod, tél. 42 23 09 - Buri J.-P., Marin, tél. 35 15 05 - Humbert Suzy, Cortaillod, tél. 42 25 41 - Jaquet M., La Chaux-de-Fonds, tél. 23 47 62 - Rege Ruth, Neuchâtel, tél. 24 45 38 - Reichenbach Denis, La Chaux-de-Fonds, tél. 23 71 28. Ruedin Gabriel, Fontaines, tél. 53 28 60. Zill Herbert, Fleurier, tél. 61 36 70.

Entretien avec le recteur et les doyens de l'Université

Demande : le **certificat pédagogique décerné au terme de 2 ans d'école normale n'a aucune valeur universitaire. Nous demandons :**

- a) qu'un **certificat pédagogique décerné à un porteur de maturité soit considéré comme équivalent à une fraction de licence ;**
- b) qu'un **certificat pédagogique décerné à un étudiant non porteur d'une maturité soit considéré comme équivalent à une maturité et permette ainsi une immatriculation à l'Université sans examen d'entrée ;**

c) que l'on considère à leur juste valeur les certificats décernés aux jardinières d'enfants.

Réponse : les études accomplies à l'école normale sont effectivement de niveau universitaire. Il arrive par exemple que la faculté de théologie y envoie ses étudiants pour parfaire leur formation. Le recteur lui-même, M. J.-B. GRIZE, a donné des cours, conduit des séminaires en collaboration avec des professeurs de l'école normale. L'Université de Neuchâtel a déjà accepté les recommandations de la Conférence suisse des chefs de DIP qui assouplit sur bien des points les possibilités d'entrer à l'Université pour les enseignants primaires (voir « Educateur » N° 6). M. R. SCHEURER, doyen de la faculté des lettres, suggère en outre la possibilité de tenir compte de notre certificat en psycho-pédagogie à l'aide des unités capitalisables. Pour d'autres décisions sanctionnant la valeur précise des différents diplômes c'est le DIP qui est compétent.

Demander : peut-on accorder à un enseignant qui suit des cours à l'Université tout en restant à la tête de sa classe, l'autorisation d'échelonner ses examens à passer dans les différentes branches ? Le certificat serait ainsi obtenu sur la base d'un système généralisé d'unités capitalisables. (Voir la thèse de doctorat récemment soutenue par M. J.-L. CHANCEREL « La construction des systèmes de formation par unités capitalisables ».)

Réponse : on peut difficilement envisager de bouleverser le règlement général de l'Université en fonction de quelques étudiants particuliers dans l'immédiat. « Nous réfléchissons à la question. » Mais d'ores et déjà le recteur et les doyens sont tout disposés à accorder des dérogations dans ce sens, de cas en cas, et encouragent vivement les intéressés à prendre contact pour résoudre ce problème dans le cadre d'un entretien particulier.

Demander : actuellement un minimum de 6 h. de cours hebdomadaires est exigé pour obtenir un certificat. Pourrait-on supprimer ce minimum ?

(Exemple : cours d'entomologie d'une demi-journée par semaine.)

Réponse : oui !

Demander : si 10 à 15 maîtres primaires se groupent et demandent l'organisation d'un cours à leur intention, êtes-vous en mesure de prévoir une réponse favorable ?

Réponse : oui sous réserve que les crédits nécessaires soient accordés par le DIP.

Demander : un instituteur en charge pourrait-il conduire un travail de recherche sous l'égide de l'Université ?

Réponse : oui !

G. Ruedin.

Entrevue... Entrevue... Entrevue... Entrevue...

Ce mercredi 8 mars, une délégation du comité central répondait à une invitation de M. Maurer, juriste de l'Etat de Neuchâtel. Ce dernier tenait à nous informer de l'état des travaux de la commission officielle chargée d'étudier un projet de statut des fonctionnaires « élargi », englobant également et entre autres les enseignants neuchâtelois, de l'école primaire à l'Université.

Depuis le début de cette législature, les études ne sont pas allées très loin ni très vite. Le problème est complexe. Une sous-commission mixte composée de représentants de l'Etat et des associations professionnelles a été constituée : son mandat est de prévoir une clé de classification des fonctions ; toutefois elle a constaté que l'éventail extrêmement large des professions et des métiers n'est pas pour faciliter ses recherches... Ces métiers ne se ressemblent guère.

Un premier projet a été mis à l'essai. Conclusion : inutilisable pour le moment. Sa forme actuelle ne permet pas une exploitation qui puisse satisfaire TOUS les intéressés ! Un délai de deux ans paraît être nécessaire pour mener à bien cette entreprise « gigantesque ». Ce projet sera alors soumis à la commission plénière. Il ira ensuite au Conseil d'Etat. Selon le préavis, le projet sera soumis aux associations professionnelles.

Notre collègue désigné pour représenter le SAE-SPN à la commission plénière prendra part également aux travaux de la sous-commission dite de « classification ».

Le statut, nous dit encore M. Maurer, sera très global. Des règlements d'application permettront d'ajuster la trajectoire selon les cas.

Notre délégation soulève le problème

de notre nomination en deux temps : nomination par l'autorité scolaire communale puis ratification par le Conseil d'Etat. Notre question : serait-il possible d'inverser la démarche ? Le problème est posé... Lorsque nous rappelons qu'en cas de changement de lieu de travail, au moment où un instituteur (même s'il est en fonction depuis des années et qu'il est « bien noté ») désire enseigner dans une autre commune, il doit accepter d'être nommé à titre provisoire AVANT d'être nommé définitivement, M. Maurer ne peut cacher son étonnement que cet aspect inadmissible dans la procédure n'ait pas été soulevé par les représentants des « autres » associations participant aux deux groupes de travail depuis plusieurs années... Il s'agit d'un acquis remis en question. Il est pris bonne note de notre désir de voir cette procédure corrigée dans le texte qui ne le prévoyait pas.

Le projet prévoit également une procédure de recours pour ceux qui se verraient « en difficulté » avec leur employeur, à quelque niveau que ce soit. Les décisions prises à l'occasion par certaines commissions scolaires et généralement ratifiées par le Conseil d'Etat sont trop inattaquables actuellement. Il est prévu une commission neutre — sorte de tribunal arbitral — qui tranchera le recours.

Cet entretien avait pour but de nous remettre au courant de ce qui se fait dans les domaines développés ci-dessus. Depuis notre exclusion de la VPOD, nous avons quelque peu perdu le contact dans ce cas bien précis ! Nous voilà remis à jour.

Merci à M. Maurer pour son amabilité.

J.-P. Buri.

Quelques informations

Et vive l'information !

Vous avez lu dans le numéro 10 de l'« Educateur » le texte du communiqué de presse que le comité central du SAE-SPN a envoyé aux rédactions de nos quotidiens. Nous savions que ces journaux ne publient que ce qu'ils veulent bien publier... Mais l'importance des votations des 25 et 26 février nous laissaient à penser que nous aurions l'honneur des colonnes « impartiales » ou « fanisantes »... Que nenni !

Ce communiqué complétait les divers articles parus à ce sujet dans les derniers numéros de notre journal.

GAPEN

Le SAE-SPN, section du GAPEN ou Groupement des associations professionnelles de fonctionnaires et enseignants neuchâtelois (2000 membres) soutient inconditionnellement nos collègues fonctionnaires et magistrats dans leur revendication à propos des vacances.

Liberté de domicile

Le débat de notre législatif cantonal à ce propos a vu l'un de nos collègues loclois proposer un amendement qui donnait aux communes la possibilité de choi-

sir si elles accordaient ou n'accordaient pas la liberté de domicile à leur corps enseignant.

Notre collègue prenait vraisemblablement la parole au nom de son groupe politique. Nous tenons toutefois à préciser que nous désapprouvons totalement la teneur de cet amendement et que ce porte-parole n'est pas membre de notre syndicat. Nous déclinons toute responsabilité dans cette manœuvre purement politique.

Diminution des heures d'enseignement

Les propos imprécis d'une personnalité du Haut pourraient laisser à croire que le SAE-SPN est opposé à une réduction des obligations horaires des instituteurs et institutrices !!!

Une lettre très précise à ce sujet a été envoyée le 16 février 1978 au DIP.

Elle demande EXPRESSÉMENT :

- une harmonisation des horaires dans tout le degré secondaire inférieur ;
- de reconnaître une équivalence de fait entre les titulaires d'un BESI et d'un BAP délivré par l'Ecole normale cantonale (égalité de titre = égalité de formation) ;
- de limiter l'effectif des classes pré-professionnelles à 20 élèves considérant le caractère plus difficile de l'enseignement dans cette section.

Nous souhaitons vivement que nos collègues ÉTONNÉS de La Chaux-de-Fonds ou d'ailleurs seront rassurés et qu'ils comprendront qu'une fois de plus ils ont été induits en erreur, et dans cette « affaire » d'une manière frisant la calomnie. Mais qui sème le vent récolte une remise en place nette et irréfutable.

J.-P. Buri.

Assemblée générale 1978

M^e Jacques Cornu préside cette assemblée 1978, M. Gaston Clottu, président, étant souffrant. Non sans humour, le vice-président demande l'indulgence à l'assemblée pour les erreurs éventuelles qui pourraient entacher la procédure. Première et unique « erreur », l'un des conseillers communaux de la ville de Neuchâtel n'est pas reconnu. Et pourtant. Et pourtant je dois lever mon regard bien haut lorsque nous nous saluons...

Les rapports des diverses commissions se succèdent. M^{lle} Elisabeth Hoëter, présidente de la commission « Culture et jeunesse », raconte comment le pont de l'Ascension a fait tomber à l'eau (le lieu d'activité prévu pour les journées d'études 1977 n'était pas Valangin) le projet soigneusement préparé puisque l'on s'était assuré des services de MM. Archibald Quartier, Adolphe Ischer et Marc Burgat. Mais évidemment les 20 et 21 mai 1977 coïncidaient avec ce congé. Et cette « qualité » ne rend pas disponible des jeunes gens encore écoliers beaucoup plus que des adultes bien en place !

« Comment peut-on changer un pays ? » Tel est le thème choisi pour les 19 et 20 mai 1978. On y évoquera des problèmes d'architecture et d'urbanisme. Cette année, des jeunes gens et jeunes filles de 17 à 20 ans seront invités à participer à ce séminaire.

Le Prix de l'Institut 1978 va à M. Claude Favarger, professeur de l'Institut de botanique de l'Université de Neuchâtel. Né en 1913, M. Favarger a commencé ses études supérieures à Neuchâtel et obtenu le titre de docteur ès sciences de l'Université de Paris en 1946. Il revint à Neuchâtel, succédant à M. Spinner. Il avait entre-temps créé le Centre suisse de recherche en Côte-d'Ivoire.

Les Cahiers de l'Institut. Cette collection s'enrichira prochainement (juin 1978) d'un cahier consacré à M. Pierre Boyet. Le recteur de l'Université de Neuchâtel, M. J.-B. Grize, préside le comité de rédaction des textes consacrés à cet illustre pédagogue.

M. André Tissot, ancien directeur du gymnase de La Chaux-de-Fonds, prépare un cahier consacré à un voyage à Madrid de deux illustres citoyens neuchâtelois.

La commission des activités diverses, présidée par M. A. Billeter, annonce la prochaine sortie de presse d'un nouveau guide illustré intitulé « Sur les Pas de Jean-Jacques Rousseau ».

Une conférence de M. Georges Mangnot, professeur à l'Université de Paris-XI, met un terme printanier à cette assemblée 1978.

Le délégué du SAE-SPN à l'Institut :
J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

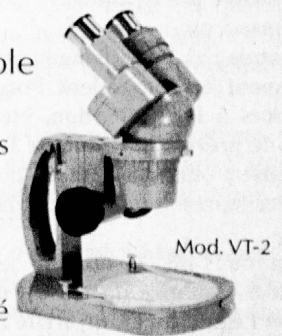
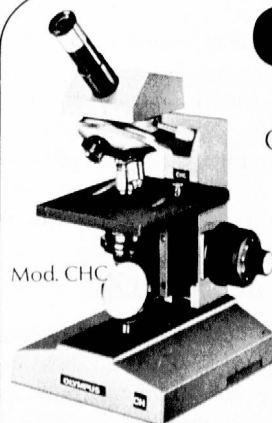
Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale: WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



Création d'un syndicat des enseignants jurassiens

Par leur nombre imposant — près de 1000 — les enseignants du futur canton réunis le 3 mars à Glovelier sous la présidence de François Beucler, de Saignelégier, ont peut-être voulu démontrer qu'ils prenaient au sérieux la création d'un syndicat des enseignants jurassiens (SEJ). Nous l'avons déjà écrit ici, le comité provisoire, présidé par Pierre Ielmi, ancien président SPJ, avait chargé une commission ad hoc, dirigée par Jean-Marie Ory, professeur à l'École de commerce de Delémont et juriste, de préparer des statuts. Tous les secteurs de la profession, ou peu s'en faut, étaient présents dans cette commission. L'établissement d'un premier projet, une première assemblée, la mise sur pied d'un second projet, la possibilité donnée ensuite à chacun de proposer des modifications, possibilité qui fut largement utilisée, tout devait permettre de polir jusqu'à une forme qui se voudrait parfaite les statuts du SEJ. Comme dans la SEB, et particularité unique en Suisse romande, les enseignants de toutes les catégories cohabiteront sous le même toit. Afin qu'aucun groupement, quelle que soit son importance numérique, ne puisse en majoriser un autre, on a imaginé un procédé qui se rapproche un peu de notre système politique suisse : le bicaméralisme. Pour qu'un objet soumis à l'assemblée des délégués soit accepté, il faut que les deux chambres qui la composent, celle des sections et celle des associations, se soient prononcées en sa faveur au cours de votes séparés.

Les buts principaux du syndicat sont le développement et le progrès de l'enseignement, de l'instruction et de la culture, la formation continue de ses membres, la défense de leurs intérêts moraux, professionnels et matériels, l'établissement entre les membres de liens de solidarité durables et l'établissement de relations avec d'autres associations. Les membres élus, les élus à titre provisoire et possédant les titres requis, les enseignants inscrits à un office de chômage sont membres honoraires avec voix délibérative. Les enseignants sans place, les stagiaires, les enseignants poursuivant leurs études, les élèves des classes terminales des établissements de formation pédagogique, sont membres associés avec voix consultative.

Après une discussion portant sur des questions de détails, l'assemblée a accepté avec enthousiasme les nouveaux statuts du SEJ. Elle a reconduit à l'unanimité le mandat confié en juin 1977 au comité provisoire. Il stipule que jusqu'à l'entrée en vigueur définitive des statuts du SEJ (en même temps que le nouveau canton, soit en janvier 1979), les enseignants jurassiens mandatent le comité provisoire pour :

1. Les représenter auprès de la Constituante, de son bureau et de toute autre instance du canton du Jura. Cette représentation s'étend également à des instances extraordinaires, selon les besoins.
2. Défendre leurs intérêts moraux, pédagogiques et matériels.
3. Remplir les tâches administratives nécessaires.

Le comité provisoire consultera les intéressés toutes les fois qu'il aura à faire des propositions concernant un type d'école ou une catégorie d'enseignants. Il veillera également, dans la mesure du possible, à créer des commissions ad hoc auxquelles il confèrera des tâches précises. Il s'inspirera des principes définis dans le projet de statuts du futur syndicat. Il en réfèrera aux sections chaque fois que les options à prendre engageront l'avenir d'une manière grave et définitive.

Le comité provisoire est formé de quatre membres par district, plus deux observateurs. Ce sont : Pierre Ielmi, président, Michel Huot, Francis Theurillat, Françoise Doriot, pour Delémont ; Marc-Alain Berberat, Paul Sanglard, Michel Boillat (plus un poste à repourvoir), pour Porrentruy ; Françoise Beucler, Laurent Froidevaux, Perrenette Ingold et Françoise Rais pour les Franches-Montagnes. Les observateurs sont Paul Kury et Jean-Marie Ory.

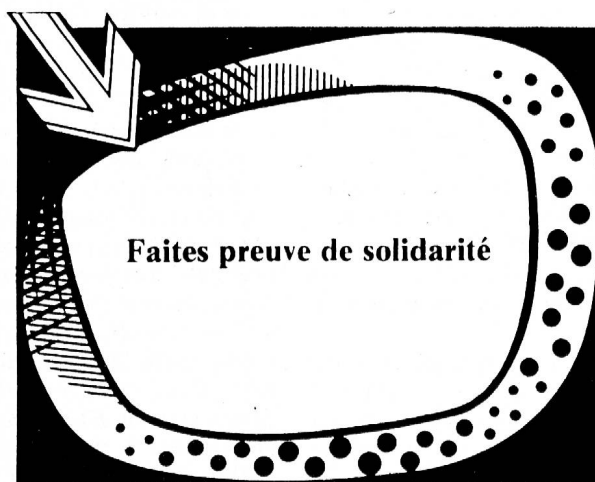
En début d'assemblée, les participants ont entendu un exposé d'Alexandre Hof sur l'éducation permanente.

B.

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS JURASSIENS

Inscription gratuite jusqu'au
31 mars 1978

DÈS LE 1^{er} AVRIL 1978 : FINANCE D'ENTRÉE FR. 20.—



DEMANDEZ ET ENVOYEZ VOS CARTES D'ADHÉSION A :
PAUL SIMON, SECRÉTAIRE SEJ, 2726 SAIGNELÉGIÉ

Le comité SEJ.

Concours sigle « SEJ »

Règlement

1. Le Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ) organise un concours visant à la création d'un sigle « SEJ ».

2. Le concours est ouvert à tous les membres du SEJ.

3. Chacun peut présenter autant de projets qu'il le désire.

4. Chaque projet sera présenté sur papier format A5 et muni d'un numéro de référence. Il sera accompagné d'une enveloppe fermée portant le même numéro de référence. A l'intérieur de l'enveloppe, le concurrent indiquera son adresse complète.

5. Les envois doivent parvenir au plus tard le 30 avril 1978 (date du timbre

postal) à M. Paul Simon, secrétaire SEJ, 2726 Saignelégier.

6. Le comité provisoire du SEJ effectuera un premier choix et retiendra 10 travaux qui feront l'objet d'une consultation générale des membres du SEJ.

7. L'auteur du projet retenu recevra Fr. 200.— Il s'engage à céder tous ses droits sur son travail au SEJ qui pourra l'utiliser à son gré sans autre dédommagement.

8. Le fait de participer au concours implique la reconnaissance du présent règlement.

Le comité provisoire du SEJ.

PARTAGE DE LA FORTUNE DE LA SEB

Un demi-million de francs pour le SEJ

L'assemblée des délégués de la Société des enseignants bernois, qui se tiendra le 26 avril prochain à Berne, devra se prononcer notamment sur le règlement de partage de la fortune de cet organisme, entre la SEB amputée du nouveau syndicat jurassien et ce dernier.

Durant plusieurs mois, une commission paritaire formée de trois collègues de l'Ancien canton, d'un collègue du Sud et de quatre collègues du Nord, a travaillé à cette tâche avec une parfaite objectivité et dans une entente exemplaire. La valeur des immeubles appartenant à la SEB, estimée par des experts indépendants, s'élève à près de 6 millions de francs.

Le partage, qui se fera au prorata du nombre des membres, prévoit que le SEJ, quatre mois avant l'entrée en vigueur de la Constitution jurassienne, touchera un premier acompte de 20 % de la part qui lui reviendra vraisemblablement. Le 60 % de la part sera versée le jour de la séparation juridique, soit au plus tôt le 1^{er} janvier 1979. Le solde sera payé quatre mois après l'entrée en vigueur de la Constitution jurassienne. La part touchée par la SEJ s'élèvera à environ un demi-million de francs, et sera versée en espèces.

B.

CONGRÈS SPR 1978

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Mrs. Tom Jenkins passa donc aux fractions décimales. Mais, alors, vous auriez dû voir le visage de ma mère, lorsque la virgule commença ses pérorations d'un bout à l'autre de la rangée de chiffres.

Ce soir-là, de mon lit, j'entendis monter ma mère. Elle alla parler à Angharad. Puis mon père la rejoignit, avec la lampe, et il laissa leur porte entrouverte, afin d'entendre la pendule.

— Gwil, dit ma mère, qui est donc chargé de s'occuper de cette virgule ?
— Quoi ? demanda mon père, et ses bretelles claquèrent sur la porte de l'armoire.

— La virgule décimale, dit ma mère. Cette chose que Huw avait, en bas.

— Encore ? dit mon père, et il y avait du rire dans sa voix. Beth, ma

petite, ne pense donc plus à tout ça. Sinon, nous en avons jusqu'à demain matin, et nous serons bons, les deux, pour la camisole de force.

— Mais qu'est-ce que c'est ? insista ma mère. Pourquoi permet-on à un petit garçon de le savoir, quand, moi, je ne suis qu'une sotte ?

— Beth, Beth, dit mon père. Que ton doux visage soit béni. Ecoute, il y a des choses pour les garçons, et d'autres pour les filles. La virgule décimale transforme l'entier en fractions. Au lieu de dire un et demi, tu dis un, virgule cinq. Parce que cinq est la moitié de dix, soit un, suivi de zéro. Donc le un est un entier, et le zéro n'est rien. Et maintenant, te voilà renseignée.

Des minutes passèrent. Je n'entendis plus que le froissement des habits qu'on enlève, et le pas de quelque passant attardé, qui montait la Colline.

— Mais, à qui est-elle ? demanda ma mère, comme si une grille s'était

ouverte en elle. Appartient-elle à quelqu'un ?

— Beth, dit mon père, ta question est absurde. Pourquoi appartiendrait-elle à quelqu'un ? Ce n'est qu'une virgule, un trait sur le papier. Comment ce simple signe pourrait-il appartenir à quelqu'un ?

— Alors, qui peut savoir ce qu'il faut en faire ? demanda ma mère. Tu multiplies par dix, montes la virgule, ajoutes un zéro.

— Non, ma fille, dit Papa. Tu n'ajoutes pas de zéro. Ça, c'est pour diviser. Pour multiplier, tu descends la virgule à droite. Pour diviser, tu la montes à gauche.

— Mon pauvre ami, dit ma mère. Pourquoi ne pas la laisser là où elle est ? En tout cas, je voudrais bien savoir qui a inventé tout ça !

Richard Llewellyn,
« Qu'elle était verte ma Vallée ».
Ed. Jeheber, Genève-Paris.

La SPF ? Connais pas ! Le futur

SPF 1979 ? Perspectives Volapük !

La rencontre eut lieu pendant les relâches de Carnaval.

Je m'étais rendu en terre imaginaire, dans le domaine alpin du Volapük. L'invitation personnelle du président de la SPVk (Société pédagogique du Volapük) vérifiait déjà la bonne cause de ma présence sur sol non helvétique. Ajoutez à cela les festivités du nonante-huitième anniversaire de la nation célébrées à la mémoire du héros patriote, Johann Martin Schleyer. Vous qui, aux mêmes heures passées, avez trempé dans les carnavaux de Fribourg, Bulle ou Châtel... écoutez ma relation de voyageur ! Peut-être que par comparaisons et analyses critiques serons-nous plus à même d'étoffer notre intelligence de perspectives nouvelles. Car la torpeur dans laquelle le contentement d'une majorité silencieuse a plongé la Société pédagogique fribourgeoise servira finalement de réactif pour élaborer nos structures futures qu'il faut dès aujourd'hui apprendre à penser.

La lourde porte du foyer de l'éducation grinça. Le domestique m'invitait à patienter dans une pièce avalée par les dimensions colossales du monstre, en l'occurrence le monstre du Volapük. Pour le visiteur du moins, son origine s'éteignait dans maintes investigations énigmatiques. Mes yeux auraient accepté l'envoûtement de la sculpture. Le martellement des pas, un rideau qui se froisse, l'apparition d'un petit homme énergique, dans sa main, ma correspondance de Suisse mélangée à d'autres encres, bref, l'apparition devant moi du président de la Société pédagogique du Volapük ôta mon âme à la contemplation de la pierre froide, et je glissai mon regard sur le bleu de ses yeux.

— Monsieur Pasquier, je crois ! Avez-vous fait bon voyage ?

— Excellent, Monsieur le président ! J'aime beaucoup l'avion. Il me montre le temps d'un vol la synthèse d'un paysage. En fait, il me prodigue la vision globale des choses.

— Je vous ai préparé des notes qui pourraient vous intéresser. Malheureusement, des circonstances difficiles à évaluer m'éloignent momentanément. Vous les compilerez seul, tout à loisir. Demain par contre, venez chez moi à l'heure du thé !

Son index m'avait désigné par la fenêtre une courbe laiteuse en forme de sein. Ce devait être là-haut sur une colline ? Mais il y eut un moment où l'homme avait disparu.

Le lecteur s'attend sans doute à ce que je lui raconte ma journée à l'hôtel de Volapük-Ville. Ma réputation auprès des autorités irait en augmentant. Je n'en ferai donc rien. Du reste, les intérêts naturels de l'enseignant se portent vers la pédagogie. Le président de la Société du Volapük m'avait confié quelques documents. J'étais en devoir de vous les publier in extenso :

Première feuille

Concerne le comité de la Société pédagogique du Volapük.

Le comité se compose de :

- 1 responsable du service des études.
- 1 responsable du service des relations.
- 1 responsable du service de l'éducation permanente.
- 1 responsable du service des informations.
- 1 représentation de Volapük-Ville.
- 1 représentation de la Broyük.
- 1 représentation de la Glanük.
- 1 représentation de la Gruyèrük.
- 1 représentation de la Sarinük.
- 1 représentation de la Veveysük.
- 1 représentation des enfantinük.

Les responsables des services sont élus président SPVk par rotation.

Deuxième feuille

Concerne le service des études.

Le service des études propose, par ses commissions simples ou paritaires, des projets de programmes dans les matières de l'enseignement primaire. Pour ce faire, il collabore étroitement avec la SPRk (Société pédagogique du Romandük), avec l'Etat du Volapük, avec le CVkDP (Centre volapük de documentation pédagogique).

Le service des études se compose de :

- 1. Commission guilde de documentation.
- 2. Commission choix des lectures.
- 3. Commission éducation de la petite enfance.
- 4. Commission enseignement de l'allemand.

5. Commission choix d'un manuel de lecture.

6. Commission choix d'un manuel de géographie.

7. Commission choix d'un manuel d'histoire.

8. Commission moyen d'enseignement du français.

9. Commission ateliers de lecture.

10. Commission éducation musicale.

11. Commission travaux à l'aiguille.

12. Commission épreuves communes.

.....

Troisième feuille

Concerne le service des relations.

Le service des relations veille à fructifier les rapports de travail avec tous les organismes touchant aux intérêts de l'enseignant. Pour ce faire, il cultive avant tout le contact personnel étroit chez ses partenaires d'horizons divers.

Le service des relations trace son action :

- 1. au sein de la corporation : association, sections ;
- 2. au sein de l'Etat du Volapük : le service de l'enseignement primaire, l'inspecteurat, les directions d'écoles secondaires ;
- 3. au sein de la Société pédagogique du Romandük : le comité central, les assemblées des délégués ;
- 4. au sein de la recherche-action : IRkDP (Institut romandük de recherches pédagogiques), la SVkPP (Société volapük de perfectionnements pédagogiques), le CVkDP (Centre volapük de documentation pédagogique), le Centre des mass media, les écoles normales, l'Université.

Quatrième feuille

Concerne le service de l'éducation permanente.

Le service de l'éducation permanente stimule la curiosité professionnelle et culturelle de l'enseignant par l'organisation de séminaires et conférences. De ce fait, et pour les maîtres du Volapük, il joue le rôle de complémentarité idéale aux objectifs de la SVkPP (Société volapük de perfectionnements pédagogiques).

Cinquième feuille

Concerne le service des informations.

Le service des informations diffuse par le biais de l'« Educatük » les nouvelles propres à la société et à sa politique générale. De ce fait, il informe l'ensemble du corps enseignant sur les activités des trois services : études, relations, éducation permanente.

(A suivre.)

Perspectives Volapük.

Centre fribourgeois de documentation pédagogique (II)

Dans l'article du 10 mars dernier, nous avons pu suivre le développement du CFDP. Nous demandons ici à M. Luisoni de bien vouloir répondre à quelques questions touchant particulièrement à la mission, à l'utilisation et à la viabilité du centre.

Par qui le CFDP est-il financé ?

Le CFDP a été créé pour être au service de l'école fribourgeoise ; c'est un organisme officiel, rattaché à la direction de l'Instruction publique et, de ce fait, financé par l'Etat.

Quelle est sa place au sein du DIP ?

Administrativement, nous dépendons du Service de l'enseignement primaire ; nous avons de fréquents contacts avec les inspecteurs scolaires et, évidemment, avec l'école normale, spécialement avec les professeurs de méthodologie. Pour diverses raisons, les contacts officiels avec le secondaire sont beaucoup moins développés.

Mais le plus important me semble être la place que le CFDP occupe au sein de l'école fribourgeoise ; si l'on en juge par le nombre toujours plus grand d'utilisateurs du centre, tant du niveau primaire que secondaire, il semble que le CFDP corresponde à une véritable nécessité. L'avis des enseignants à ce sujet serait intéressant à connaître...

Quelles sont vos relations avec la Suisse romande ?

Les responsables cantonaux des centres entretiennent entre eux d'excellentes relations ; ils se rencontrent régulièrement, dans le cadre du GROCEDOP (Groupe romand des centres de documentation) et, personnellement, je retire un très grand profit de ces rencontres et des échanges d'expériences qui s'y font. Nous avons également de très bons contacts avec l'IRDIP à Neuchâtel et avec nos collègues tessinois.

A qui le centre est-il ouvert ?

Officiellement, il s'adresse aux enseignants (en place et en formation), de l'école enfantine au cycle d'orientation. En pratique, je désire qu'il soit ouvert à tous ceux qui sont engagés dans la « barque de l'éducation » : catéchistes, éducateurs spécialisés, étudiants en pédagogie, etc.

Comment se répartissent ses utilisateurs ?

Nous ne possédons pas de statistiques tout à fait précises à ce sujet mais on peut dire que la grande majorité de nos « clients » sont les enseignants primaires et les normaliens et normaliennes ; pour le cycle d'orientation, ce sont surtout les classes pratiques qui ont recours à nos services mais nous constatons un intérêt grandissant des maîtres secondaires à l'égard du centre (lecture suivie, audio-visuel, etc.).

A quel niveau de l'enseignement a-t-il été, jusqu'à présent, le plus bénéfique ?

Compte tenu de ce que je viens de dire, c'est incontestablement au niveau primaire.

Qu'attendent les maîtres du CFDP ?

J'ai envie de dire, sous forme de boutade, que ce serait plutôt à vous et à eux de répondre à cette question ! Mais n'éluons pas la question. Je constate que les demandes des enseignants au centre sont d'une extrême diversité. Cela va, par exemple, de « Qu'est-ce que vous avez sur la grenouille ? » à « J'ai un élève qui fait de l'opposition systématique, que puis-je faire ? », en passant par « Je cherche un livre sur la nouvelle méthodologie du français » ou « Quel appareil à cassettes me conseillez-vous ? ». Cela montre que les enseignants attendent beaucoup du centre ! En résumé, je crois que les enseignants ont besoin d'un lieu où ils se sentent libres de s'exprimer, où on puisse les écouter (quand on en a le temps...) et où ils trouvent les appuis qu'ils souhaitent pour leur enseignement.

Le centre a-t-il apporté des améliorations notoires dans les conditions d'enseignement ?

Sans doute, bien que nous manquions d'informations précises. Il faudrait pouvoir, de temps en temps, aller voir dans les classes l'usage que l'on fait de la do-

documentation. Mais je crois que le centre porte des fruits ; je pense à l'audio-visuel, par exemple. Beaucoup de classes se sont équipées depuis que le centre existe et l'audio-visuel est beaucoup plus utilisé chez nous qu'il y a cinq ans. Il y a certainement d'autres domaines où des progrès ont été réalisés, par les maîtres, en relation avec le centre.

Qu'en est-il des régions éloignées de Fribourg ?

Elles sont sans doute défavorisées et c'est un de nos soucis. Malheureusement, nous ne pouvons pas encore répondre de manière satisfaisante aux demandes par téléphone et envoyer la documentation. Cela exigerait une infrastructure que nous n'avons pas. Peut-être cela viendra-t-il un jour ?

Je voudrais aussi dire que le problème de la distance n'est pas insoluble : nous avons des « clients » très réguliers qui viennent de très loin... et des enseignants sur place qui ne sont jamais venus ! Il n'en reste pas moins que l'éloignement géographique est un handicap certain.

Le centre a-t-il une influence importante sur la formation des futurs enseignants ?

L'installation du centre dans les bâtiments de l'école normale est évidemment une chance pour les futurs enseignants. Evaluer l'importance du centre dans leur formation est très difficile. Ce que je peux dire, c'est que nous avons des contacts journaliers avec les normaliens et quasi journaliers avec les professeurs de méthodologie. J'en suis très heureux ; je pense néanmoins que nous n'avons pas épuisé les possibilités de collaboration et surtout, je souffre très souvent de ne pas pouvoir, faute de temps, m'occuper mieux des futurs enseignants qui viennent au centre. Nous vivons souvent comme dans un supermarché !

Le centre est, pour chaque utilisateur, en premier lieu un service de prêt

Peut-il aussi être qualifié de centre de « production » ? Dans quels domaines ? Quels en sont les producteurs ?

Ceux qui ont lu la première partie de votre article connaissent déjà la réponse ! Non, en effet, nous ne pouvons pas encore, par manque de personnel et d'argent, produire de la documentation et

est dommage. Il y aurait pourtant une multitude de besoins à satisfaire (histoire, environnement, etc.). Les seules productions auxquelles le centre a participé sont la série de diapos de géographie du canton et l'édition du nouveau manuel de géographie 5^e/6^e, avec les diapos qui l'accompagnent.

Est-il parfois un lieu de travail, d'échanges ou de réunions ?

Un lieu de travail, il l'est toujours, car les enseignants ne viennent pas y préparer leurs vacances ! Lieu d'échanges et de rencontres, il l'est très souvent et cela me réjouit : des enseignants se donnent rendez-vous au centre ou s'y retrouvent par hasard, discutent, échangent des idées, partent un peu de leur individualisme... Le centre est aussi un lieu de réunion ; notre salle de conférences est très occupée : cours, commissions, visionnements, etc. Il devrait être aussi un office de renseignements : il l'est très souvent, dans une foule de domaines touchant à l'enseignement. Toutes ces fonctions, le centre devrait les remplir mieux, c'est un vœu. Mais...

Le centre accomplit-il une action efficace en temps que service de recherche pédagogique ?

Non, évidemment. C'était prévu au départ. Mais...

Les maîtres ont été informés de l'ouverture d'un « Centre d'initiation aux mass media ». Est-il issu du CFDP ? En fait-il partie ? Quels en ont été les promoteurs ?

Le CIMM existe depuis 1976. Il se trouvait à la rue du Pont-Suspendu et s'est installé en janvier 1978 dans les bâtiments de l'école normale. Il n'est pas issu et ne fait pas partie du CFDP, en soi, bien que nous ayons des relations très étroites, en particulier en ce qui concerne la TV éducative et la vidéo. L'accueil par l'école normale, du CIMM, est une très bonne chose ; cela permet, d'une part, d'économiser de l'argent et, d'autre part, d'offrir aux enseignants, à un endroit, deux services. Il faut préciser aussi que le rôle du CIMM n'est pas exactement le même que celui du centre. Le CIMM est en effet, d'abord, un bureau de travail pour les responsables cantonaux (MM. Berger et Sudan pour la partie française) ; le service de prêt n'est que secondaire chez eux, et limité à un domaine restreint : les mass media. Quant à l'origine du CIMM et ses promoteurs, c'est une assez longue histoire. M. Berger pourrait vous en dire plus que moi.

Quels sont vos souhaits quant à l'avenir proche et lointain du CFDP ? Qu'attendez-vous du corps enseignant fribourgeois ?

Mon souhait premier : que le centre puisse vivre et non pas survivre comme il le fait actuellement. Cela implique que l'on comprenne en haut lieu l'utilité du centre et que l'on admette qu'il y a, dans l'enseignement, des gens qui enseignent et d'autres qui sont là pour les appuyer dans leur tâche. Mais les seconds sont aussi des enseignants ; leur but est le même : améliorer la qualité de l'enseignement pour le bien de l'enfant. En résumé, mon souhait est simple : avoir les moyens

d'être mieux au service de l'école. Ce que j'attends du corps enseignant ? Qu'il vienne au centre, bien sûr ; qu'il fasse aussi entendre sa voix en face des autorités pour appuyer nos démarches ; qu'il critique ce que nous faisons au centre, qu'il propose de nouvelles acquisitions, qu'il fasse part de ses besoins, pour que le centre soit toujours plus utile et plus efficace.

Nous remercions M. Luisoni de sa participation importante au présent article. Espérons que ses souhaits se réalisent et que chaque enseignant participe davantage à la vie du centre.

M.-F. D.

Fr. M.

CONGRÈS SPR 1978

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : M^{me} Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Valais

Délégués à CIRCE III Grille-horaire

Depuis septembre 1977, date de la première séance, l'assemblée plénière de CIRCE III s'est réunie à trois reprises.

Les principaux sujets de discussion ont porté sur :

- l'étude du mandat confié par la CDIP ;
- le cas de la mathématique, en raison de son degré d'urgence.

Le fruit des délibérations fera l'objet d'un rapport intermédiaire qui sera soumis prochainement à la Conférence des chefs DIP.

Voici la liste des délégués qui représentent notre canton à cette assemblée :

MM. Joseph Guntern, chef de service ens. secondaire, Roger Sauthier, spécialiste valaisan de la mathématique, François Mathis, professeur à l'école normale des filles, Gérard Follonier, directeur du Centre de formation professionnelle, Antoine Fauchère, président des maîtres secondaires du 1^{er} degré, Pierre-M. Gabioud, délégué par la SPR.

M. Anselme Pannatier, lors d'une entrevue avec notre comité, s'est exprimé au sujet de la grille-horaire :

- ce sont les enseignants qui, lors de l'introduction de la langue II, ont demandé une grille-horaire ;
- les temps d'enseignement pour la gymnastique et pour les disciplines coordonnées dépendent de directives fédérales ou de pourcentages établis par CIRCE ;
- le DIP reconnaît que ce découpage par minutes paraît quelque peu rigide ; mais il fallait que le total hebdomadaire corresponde bien à 1800 minutes (pauses comprises) ;
- le DIP a rédigé cette grille dans un but constructif : aider les maîtres à répartir les matières le plus équitablement possible.

P.-M. G.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Pierre-Marie Gabioud, route de Collombey 105, 1870 Monthey. Tél. (025) 4 68 70.

TÉLÉVISION ÉDUCATIVE

Grille des diffusions pour le premier semestre 1978

Les titres donnés pour ces diffusions définissent des thèmes. Ils doivent permettre le choix d'un thème, la recherche préalable de documents, la constitution de dossiers, etc. Ils ne représentent donc qu'approximativement le contenu de l'émission.

28 février	TÉLACTUALITÉ	« Les avalanches »
7 mars	TV-SCOPIE	« Les coulisses d'une émission de variétés »
14 mars	TÉLACTUALITÉ	« Une industrie à Pâques : les œufs »
11 avril	TV-SCOPIE	« Retour du Cirque blanc »
18 avril	TÉLACTUALITÉ	« Pollution : destruction de l'environnement »
25 avril	TV-SCOPIE	2 ^e diffusion : « Les coulisses d'une émission de variétés »
2 mai	TÉLACTUALITÉ	« Pollution : récupération de l'environnement »
9 mai	TV-SCOPIE	« A propos de l'émission d'actualités artistiques - Agenda »
16 mai	TÉLACTUALITÉ	« Exode - Vacances »
23 mai	TV-SCOPIE	2 ^e diffusion : « A propos de l'émission d'actualités artistiques - Agenda »
30 mai	TÉLACTUALITÉ	« Voyage des jeunes »
6 juin	TV-SCOPIE	« Les jeux télévisés »
13 juin	TÉLACTUALITÉ	« Vacances - Tourisme »
20 juin	TV-SCOPIE	2 ^e diffusion : « Les jeux télévisés »

Les émissions sont en tout temps disponibles, après la date de diffusion indiquée, sous forme d'enregistrement, auprès des Centres cantonaux de Radio-Télévision éducative. Aussi, même si les indications qui paraissent ici semblent tardives pour certaines émissions, elles restent valables pour les enregistrements.

En Suisse romande, au cinéma

Diabolo-Menthe

Diane Kurys

Quand on a 13 ou 15 ans on est lycéen, on ne boit plus de sirop et pas encore de la bière ou l'éternel café-crème

des étudiants. Qu'y a-t-il donc entre deux : le diabolo-menthe ! Vert, frais dans la bouche, comme les années qui conduisent de l'enfance à l'adolescence.

1963, Anne et Frédérique vivent avec

Télactualité :

« Une industrie à Pâques : les œufs »

Emission diffusée le 14 mars 1978, 14 h. 30. Durée : 28 minutes 45.

Enregistrement disponible auprès des Centres cantonaux de radio-télévision éducative.

En un temps où les œufs se vendent mieux que d'habitude, il nous a paru intéressant de proposer aux jeunes consommateurs de fouiller un peu la presse et d'y découvrir une page régulièrement consacrée à de la publicité pour des aliments. Qu'apprend le consommateur ? Comment ces réclames sont-elles mises en pages — quel graphisme, quelles informations ? Et qu'en est-il de la publicité à propos des œufs ? L'élève aura tout loisir de comparer différents types de publicité : affichages, réclames dans les rues, dans les magasins, publicités télévisées.

D'autre part nous avons abordé le problème de la production des œufs : quel type de production ? Quelles conséquences ? Or il apparaît que les œufs ont été l'objet d'actualité : les aviculteurs manifestaient à Berne contre l'importation des œufs, la Fédération suisse pour la protection des animaux a lancé en 1975 une pétition demandant « l'interdiction des poules en batterie » qui a abouti et donné lieu à un projet de loi fédéral. Comment la presse et le Téléjournal ont-ils reflété l'événement à Berne ? Comment s'est déroulée la procédure de la pétition à l'élaboration de la loi ? Comment et dans quelle mesure la presse a-t-elle souligné les raisons, les conséquences et les aboutissants de cette pétition ?

Autant de questions auxquelles les élèves pourront tenter de répondre... une fiche pédagogique et des documents sont à leur disposition dans les Centres cantonaux de radio-télévision éducative.

TV éducative :
Geneviève Jaggi.

leur mère divorcée, femme dans le vent en ce qui la concerne, mais terriblement traditionnelle pour ses filles. Ah ! l'influence de l'éducation reçue et des bonnes manières qu'on veut transmettre

Diane Kurys transpose sur pellicule — avec quel talent : elle en a reçu le Prix Delluc — ses souvenirs de chrysalide mi-fillette - mi-femme. Evocations aussi, sans commentaire mais combien incisives et éloquentes, d'un monde scolaire peu flatteur, concentration de femmes mal épanouies, coincées dans leurs habitudes

eurs complexes et leurs petits coups d'épingle, leur rancœur de tableaux qui traquent face à une jeunesse vive et folle. Humilier, l'arme des perdants...

On espère que la vie a changé dans les collèges et que la faune ci-dessus décrite a disparu.

Frédérique a 15 ans, elle vit ses premières amours. Celles qu'on croit éternelles, le temps d'un printemps. Et bien sûr, en secret, la cadette — Anne, 13 ans — se meurt elle aussi d'amour pour le beau jeune homme. Elle se meurt... avec tout de même un goût de vivre qui fait plaisir à voir.

Première prise de conscience aussi du monde environnant mais à travers le miroir irisé de l'adolescence, de l'imagination débordante. Tour à tour cocasses, tendres, godiches ou émouvantes, elles ont de vraies petites pommes vertes : celles qu'on croque en juillet, les premières de la saison, acidulées et juteuses.

Pas de grands événements, mais les premières lettres d'amour, les premiers secrets, ceux qu'on lie avec un ruban

bleu, les premiers chagrins, l'éblouissement, l'émotion quand on découvre que le père d'une copine, c'est aussi un homme, séduisant, l'œil clair et la tempe qui s'argente. Aux orties les boutonneux de 17 ans !

Et puis les histoires qu'on se raconte : l'image qu'on se fait du monde à cet âge-là, ça vaut pas les légendes fantastiques. Messieurs je ne vous ferai pas le plaisir de vous dire ce qu'imaginent les petites filles de vos prouesses sexuelles mais si vous avez des inquiétudes ou des hésitations, rassurez-vous et sachez que votre supériorité est bien ancrée dans les idées des fillettes !

Diane Kurys en est à son premier film. C'est une réussite. On en sort léger ; l'humour est au second degré et les problèmes de l'adolescence, pourtant posés, ne vous donnent pas une mine de médecin légiste. Diane Kurys, c'est la preuve qu'on peut dire des choses graves avec un demi-sourire. Les actrices — le terme ne me plaît pas, il a un aspect factice — vivent leur situation quotidienne et Diane

Kurys les dirige avec délicatesse et doigté, consciente de la vulnérabilité et de la rouerie des collégiennes.

« Diabolo Menthe » : rafraîchissant comme la boisson du même nom. Sur-tout ne vous en privez pas !

La Crécelle.

P.-S. A signaler également s'ils passent dans votre région : l'excellent « Padre Padrone », des frères Taviani ; être berger, pauvre, illettré en Sardaigne. Une image sans concession de la condition sarde. A voir absolument. Et si vous aimez la science-fiction qui ne se prend pas au sérieux : « La Guerre des Etoiles » vous complera.

Service de placements SPR

On nous demande une place d'échange aux vacances d'été, avec un jeune homme de 16 ans (Wettingen-Baden, Argovie).

André Pulfer, 1802 Corseaux.

OFFRE SPÉCIALE POUR LE CORPS ENSEIGNANT



Gaby MARCHAND chante pour les enfants

Disponible dès maintenant aux Editions LERINE, case postale 100, 1700 Fribourg 2. Tél. (037) 22 63 20.

Les partitions des 50 chansons des deux premiers disques de Gaby Marchand. (Poèmes et comptines de Vio Martin, Jacques Urbain, Monique Moncaire, Jean Cuttat, Emile Gardaz, Gil Pidoux, Philippe Moser et Gaby Marchand.)

Les 50 partitions sont en vente au prix de Fr. 30.—.

Egalement disponibles les disques et cassettes :

« **RENDEZ-MOI MES ROSES** » Do 55007

22 chansons au prix de Fr. 20.—.

« **VOICI L'HIVER** » Do 55015

28 chansons au prix de Fr. 20.—.

4 cassettes spéciales pour école :

une face chanson
une face play-back
la cassette au prix de Fr. 20.—.

Envoi contre remboursement ou facture selon désir, plus frais et port.

Banque Vaudoise de Crédit

Toutes opérations bancaires

SIÈGE :

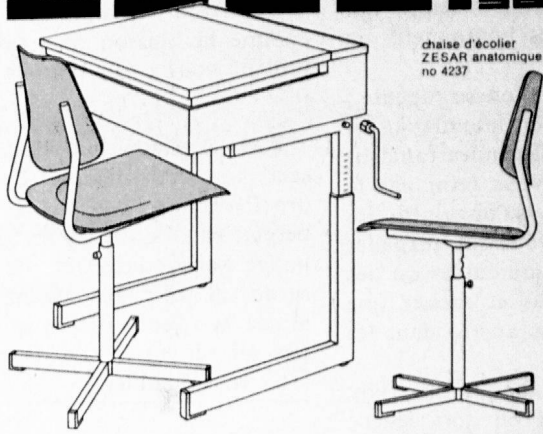
LAUSANNE

SUCCURSALE :

YVERDON

21 agences dans le canton

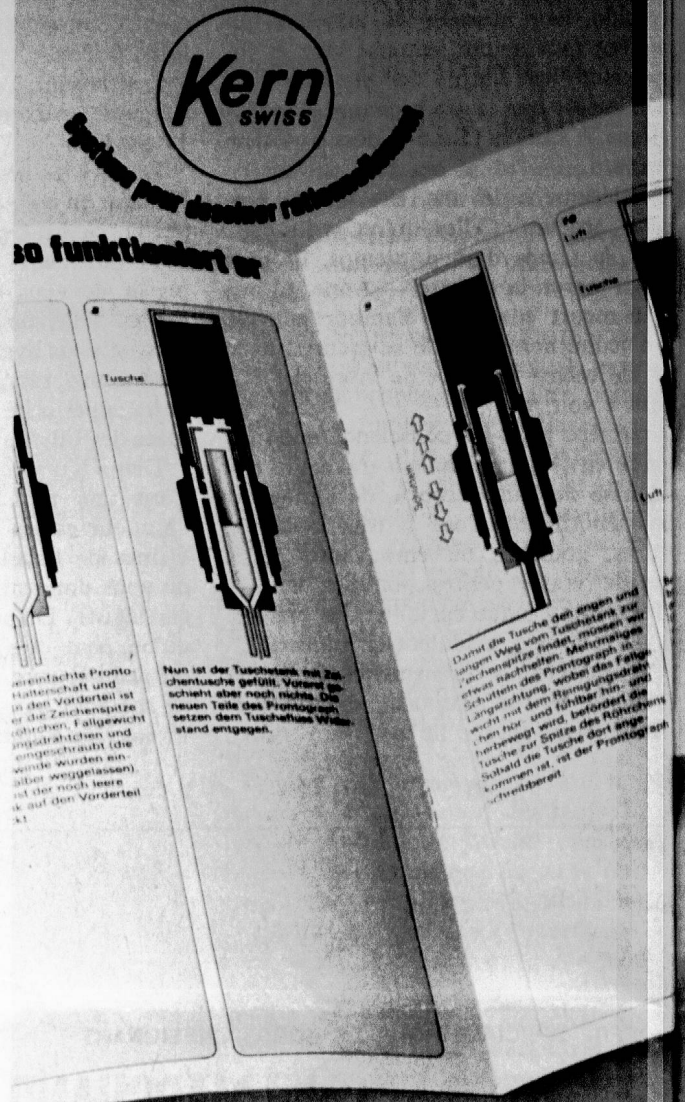
ZESAC



Le spécialiste
du
moblier scolaire

50 Jahre
ans
ZESAC
1926-1976

ZESAR SA 2501 Bienne, case postale 25, tél. (032) 25 25 94



«Conseils pour le dessin à l'encre de Chine»

Tel est le titre de la nouvelle brochure en couleur, dans laquelle nous relevons les points suivants à l'intention de tous les utilisateurs, anciens et nouveaux, du stylo à encre de Chine Prontograph Kern:

- la construction et le fonctionnement du Prontograph Kern,
- la manipulation du stylo afin qu'il dessine toujours de façon impeccable,
- comment éviter des dérangements,
- que faire si des ennuis surgissent malgré tout.

Kern & Cie S.A., 5001 Aarau
Téléphone 064-25 11 11

Envoyez-moi s.v.p. votre brochure «Conseils pour le dessin à l'encre de Chine»

Nom _____

Profession _____

Adresse _____

GRATIS
des bandes et cassettes magnétiques

Toutes les écoles peuvent profiter en mars et avril 1978. Le nouveau programme de livraison 3M pour le secteur de la formation sera introduit par une action spéciale. Il contient

Scotch

bandes magnétiques et cassettes, bandes et cassettes vidéo,

Wollensak

magnétophones à cassettes pour l'éducation, duplicateurs de cassettes mono et stéréo.

Un grand choix de produits spécialement conçus pour les écoles. Envoyez-nous le coupon pour recevoir les informations détaillées.



à envoyer à:

3M

3M (Switzerland) SA
Dépt. Recording Products
Räffelstr. 25,
8021 Zurich
Tél. 01/35 50 50
int. 279

Envoyez-nous votre offre spéciale pour

- bandes et cassettes magnétiques
 bandes et cassettes vidéo
 magnétophones
 duplicateurs de cassettes

Ecole _____

Nom _____

Adresse _____

Lieu _____

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
J. A. 15, HALLWYSTRASSE
BERNE
1820 Montreu 3003